

Le français est en net progrès au Québec, constate Ryan

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

LE FRANÇAIS est en net progrès au Québec, constate le ministre responsable de la loi 101. Toutefois, des ombres importantes interdisent toute complaisance.

C'est ce que M. Claude Ryan a fait valoir hier, en procédant au lancement du premier fascicule des Indi-

cateurs de la situation linguistique au Québec, préparé par les quatre organismes reliés à l'application de la Charte de la langue française, sous la direction du Conseil de la langue française.

« Sous la plupart des aspects examinés, dit le ministre, on constate une progression incontestable de notre langue commune dans de nombreux secteurs de la vie collective. » Ainsi en est-il du français langue d'u-

Les transferts linguistiques demeurent favorables à l'anglais

sage et du français langue maternelle. En 1971, le français était la langue maternelle de 80,7 % des Québécois et la langue d'usage de 80,8 % d'entre eux. En 1986, les pourcen-

tages étaient respectivement de 82,9 % pour le français langue maternelle et de 82,6 % pour le français langue d'usage.

Il en est de même aussi pour le

français langue de communication. En 1971, 36,7 % des anglophones et 33,1 % des allophones connaissaient le français; vingt ans plus tard, 53,7 % des anglophones et 47,4 % des allophones déclarent connaître le français, soit une progression de 46 % chez les anglophones et de 40 % chez les allophones.

Au chapitre des ombres importantes, M. Ryan signale : la baisse de la natalité; l'attraction très forte que

continue et continuera d'exercer la langue anglaise, non seulement sur les nouveaux venus mais aussi chez les Québécois de souche plus ancienne; l'inéluctable vieillissement de la population qu'entraîne la chute de la fécondité. Dans ce contexte, l'immigration revêt une importance plus grande que jamais pour notre avenir. Or, les Indicateurs rendus publics hier autorisent à cet égard un

Voir page A-4 : Français

SOCIÉTÉ



La répartition, l'os avec les médecins

Vingt ans après l'instauration de l'assurance-maladie, les régions éloignées se désespèrent en mal un nombre insuffisant de médecins (surtout spécialistes) pour répondre aux besoins de leur population.

Page B-1

Le PQ ne peut freiner l'adoption de la réforme de la fiscalité municipale

La loi sur l'avenir politique du Québec sera adoptée demain

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT réussit, en dépit de l'opposition farouche du Parti québécois, à compléter l'adoption des projets de loi 145 sur les finances municipales, aujourd'hui, et 150 sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec, demain.

La majorité ministérielle aura ainsi disposé à sa guise, avant l'échéance du 21 juin, de deux des trois projets les plus controversés de la

session printanière de l'Assemblée nationale; le troisième était le projet de loi 120 sur les services de santé et les services sociaux, dont les médecins ont réussi à repousser jusqu'à la fin de l'été l'étude des articles qui concernent leurs fédérations.

Lundi, à la suite de la motion de clôture présentée par le gouvernement, l'Assemblée a pris connaissance du rapport de la Commission parlementaire qui, la semaine dernière, a étudié en détail, sans le compléter, le projet de loi 145 de M. Claude Ryan. Le ministre des Affai-

Voir page A-4 : Le PQ

L'engorgement des services d'obstétrique menace aussi les hôpitaux montréalais

Isabelle Paré

SI QUÉBEC ne réagit pas rapidement, l'engorgement des services d'obstétrique qui étouffe la Cité de la Santé, à Laval, frappera bientôt les hôpitaux de la région montréalaise où l'on prévoit aussi une pénurie de lits pour les femmes enceintes au cours des prochaines années.

C'est du moins le tableau que dresse un document interne du Conseil de la santé et des services so-

ciaux de la région de Montréal (CSSRMM), un organisme métropolitain chargé de faire des recommandations au ministre de la Santé en ce qui a trait aux services d'obstétrique.

Le document en question, qui dresse le portrait des soins donnés aux femmes qui accouchent dans la région de Montréal, conclut « qu'en maintenant les pratiques hospitalières actuelles et pour le volume de cas de 1989-90, il manquerait entre 33 et 49 lits en obstétrique à un taux

Voir page A-4 : Engorgement

La loi 178 contestée devant l'ONU

Pas question d'annuler la loi, dit Ryan

d'après la Presse Canadienne

HUNTINGTON — Un directeur de salon funéraire anglophone, en lutte contre la loi québécoise sur l'affichage, porte sa cause devant les Nations unies.

La Commission des droits de la personne de l'ONU a en effet accepté d'entendre une plainte adressée par Gordon McIntyre, lequel allègue que la loi 178 viole ses droits individuels.

« Je n'ai à peine pu dormir de la nuit. J'étais tellement enthousiaste et content », a lancé hier en entrevue M. McIntyre, 60 ans, de son salon funéraire d'Huntington, petite communauté à proximité de la frontière américaine.

« C'est bien quand un individu vient à bout du gouvernement. »

M. McIntyre lutte au sujet d'un panneau qui se lisait comme suit : « Kelly Funeral Homes. Proprietor : Gordon McIntyre. »

La loi 178 sur l'affichage interdit l'utilisation de l'anglais sur la plupart des affiches commerciales. Des responsables de l'Office de la langue française ont ainsi fait savoir à M. McIntyre que son enseigne unilingue était illégale.

« J'ai répondu d'accord; que j'installerais une affiche bilingue, a raconté M. McIntyre, qui a passé presque toute sa vie dans le petite communauté rurale. Mais ils m'ont dit que c'était contre la loi. »

Le contestataire a finalement caché avec du ruban gommé certains mots de son panneau, qui se lit désormais « Kelly. Prop : Gordon McIntyre. »

La population d'Huntington est composée de 65 % de francophones et de 35 % d'anglophones, a précisé M. McIntyre.

« C'est incroyable qu'un Canadien ne puisse installer une affiche dans sa propre langue », a-t-il dit, ajoutant que son combat contre la loi 178 avait fait de lui la cible de nombreux appels téléphoniques anonymes, « terriblement insultants. »

En réponse à des questions, à Québec, le ministre responsable de la Charte de la langue française,

Voir page A-4 : Loi 178

LA DÉTRESSE DES RÉFUGIÉS DU PINATUBO

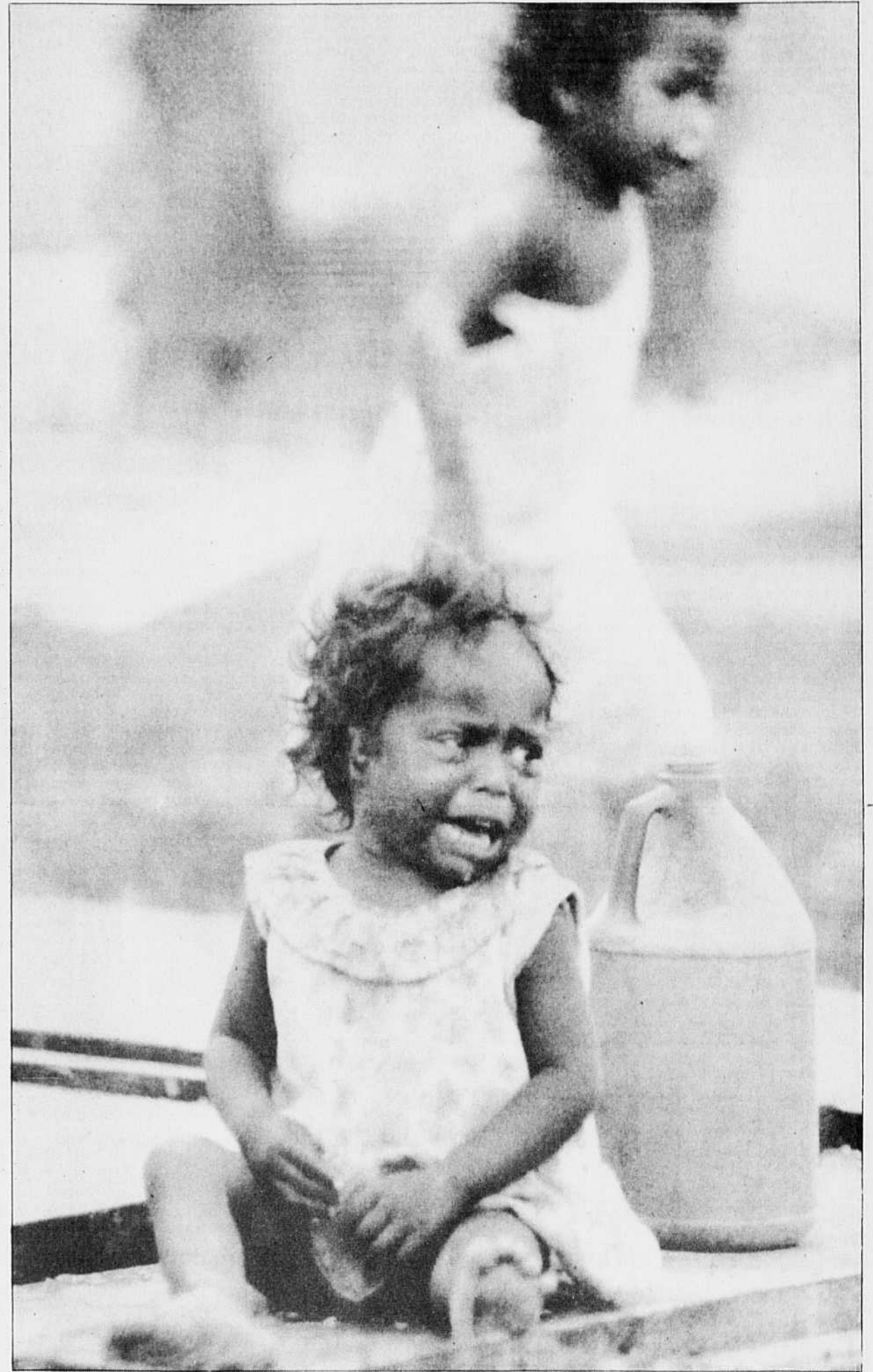


PHOTO AP

Le mont Pinatubo, volcan situé au nord des Philippines, a poursuivi hier son retour progressif au calme. La Croix-Rouge a revu à la hausse le bilan des victimes en annonçant que 146 personnes avaient péri depuis l'éruption du 9 juin, la première en 600 ans. Quelque 20 000 habitants de la région ont dû se réfugier dans des camps. A Tarlac, au nord de Manille, une fillette réclame la présence de sa mère. Autres informations, page A-7

La ségrégation subsiste en Afrique du Sud

d'après l'Agence France-Presse

JOHANNESBURG — L'apartheid a été officiellement démantelé lundi avec l'abolition au Cap par le Parlement sud-africain du tout dernier pilier juridique sur lequel il reposait, mais la ségrégation raciale n'a pas disparu du système politique et de la vie quotidienne des Sud-Africains.

Aux États-Unis, un porte-parole de la Maison-Blanche a par ailleurs déclaré, hier, que les sanctions économiques imposées à l'Afrique du Sud ne seraient pas pour autant levées immédiatement.

Après les lois sur la terre et celle sur l'habitat, abolies le 5 juin (mais dont l'abrogation ne prendra effet que le 30 juin), la dernière des grandes lois d'apartheid — et aussi la principale —, celle classant les Sud-Africains à la naissance en fonction de leur race, a été à son tour abolie, seuls 38 députés d'extrême-droite s'opposant à cette réforme.

Mais si les piliers de l'édifice ont été abattus, certaines dispositions reposant sur la ségrégation entre les différentes races subsistent encore et ne disparaîtront qu'après la pro-

mulgation d'une nouvelle constitution non raciale.

Le président Frederik W. de Klerk a estimé lundi, après le vote historique du Parlement, que l'élaboration de cette Constitution, au terme de négociations entre tous les mouvements et partis du pays, était envisageable « dans quelques années. »

D'ici là, la Constitution de 1983, qui a créé des chambres indienne et métisse aux côtés de l'assemblée blanche, restera en place. Les négociations constitutionnelles auront pour but, pour le pouvoir, de donner le

droit de vote à la majorité noire dans un système protégeant les minorités.

C'est en arguant de la nécessité d'éviter une sorte de vide constitutionnel durant cette période transitoire que le pouvoir a justifié le maintien temporaire sur l'état civil du chiffre indiquant la race.

Les listes électorales reposant sur cette classification raciale, sa disparition immédiate rendrait impossible la tenue d'éventuelles élections partielles aux assemblées blanche, indienne et métisse, explique-t-on

Voir page A-4 : Ségrégation

PISSE-DRU
BLANC
BEAUJOLAIS A O C

ENFIN ARRIVÉ

EN BREF...

L'ex-maire Pelletier chef de cabinet de Jean Chrétien

OTTAWA (PC) — Des sources à l'intérieur du Parti libéral du Canada ont confirmé, hier, que M. Jean Pelletier, ancien maire de Québec, sera bientôt nommé chef de cabinet de M. Jean Chrétien. M. Pelletier est un compagnon de classe et un ami de longue date du leader libéral. Il travaille actuellement comme agent immobilier à Québec. M. Pelletier remplacera M. Michel Fournier, qui a quitté son poste, il y a quelques mois, pour consacrer son temps à l'aile québécoise du parti.

Gilbert enquêtera sur la mort du caporal Lemay

QUÉBEC (PC) — Me Guy Gilbert a été nommé coroner à temps partiel et procédera à l'enquête sur la mort du caporal Marcel Lemay survenue le 11 juillet 1990 à Oka à la suite d'une fusillade entre les warriors et des policiers de la Sûreté du Québec. C'est le ministre de la Sécurité publique du Québec Claude Ryan qui a procédé, hier, à cette nomination afin de donner suite à une décision prise le 28 mai dernier par le coroner en chef Jean Grenier d'ordonner une enquête publique sur les causes et circonstances du décès du caporal Lemay. Me Gilbert a été admis au Barreau en 1955 et a été bâtonnier du Québec en 1988-1989. Il a aussi été président du Comité de discipline de la Corporation professionnelle des médecins du Québec (1974-1981) et commissaire à la Commission d'enquête sur certaines activités de la Gendarmerie royale du Canada de 1977 à 1981.

Le Canada offre son aide à Eltsine

GANDER, T.-N. (PC) — Croisant le nouveau président de la république de Russie pendant une escale commune à Gander, la ministre des Affaires extérieures du Canada en a profité pour lui offrir son aide. « Le Canada est évidemment prêt à apporter son aide, au niveau du gouvernement et, je le sais, de certains intérêts du secteur privé, dans les changements qui se produisent actuellement en république de Russie et en Union soviétique », a déclaré Mme Barbara McDougall à M. Boris Eltsine. « Nous avons discuté, a-t-elle ajouté, de certaines des décisions économiques et législatives qui vont être prises en république de Russie et de leur compatibilité avec les objectifs globaux de l'Union soviétique. » Mme McDougall et M. Eltsine ne se sont rencontrés qu'une demi-heure, le temps que leurs avocats respectifs ne fassent le plein avant de repartir, l'un vers Berlin et l'autre vers Washington. À Berlin, Mme McDougall doit participer à une conférence de deux jours du Conseil sur la sécurité et la coopération en Europe. À Washington, M. Eltsine entreprend une tournée de quatre jours aux États-Unis.

Bourbeau retire son projet de loi sur les surplus des régimes de retraite

Il demande aux intéressés de trouver leur propre solution

Frédéric Tremblay
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, André Bourbeau, renvoie la balle aux employeurs et aux syndicats dans le délicat dossier de la propriété des surplus de régimes de retraite, qui totalisent près d'un milliard de dollars au Québec.

Après avoir vu son projet de loi sévèrement critiqué par toutes les parties concernées, il y a quelques mois, en commission parlementaire, le ministre Bourbeau accepte de faire marche arrière et demande aux représentants des milieux syndical et patronal de se concerter et de présenter leur propre solution.

« J'en suis venu à la conclusion que ma proposition ne soulevait pas l'enthousiasme, ni des uns, ni des autres, pour employer un euphémisme », a fait observer le ministre Bourbeau, au cours d'un entretien, hier.

Face à cette fin de non-recevoir, le ministre estime qu'il appartient maintenant à ceux ayant repoussé sa proposition de faire leur devoir. « Vous (syndicats et patrons) n'avez pas aimé ma proposition, faites-en une », lance M. Bourbeau.

À cette fin, André Bourbeau a demandé à la Conférence permanente de la main-d'œuvre, qui regroupe notamment les présidents de la CSN, de la FTQ, de la CSD, du Conseil du

patronat du Québec et de l'Association des manufacturiers du Québec, de former un comité technique dans le but d'ébaucher une proposition équilibrée pour les syndicats comme pour les employeurs.

De son côté, le ministre Bourbeau avait suggéré que les surplus de fonds de pension soient distribués aux employeurs et aux travailleurs dans les mêmes proportions que leur contribution respective au coût total du régime.

Dans le cas des caisses de retraite où seul l'employeur cotise, le ministre se proposait de définir ultérieurement le mode de répartition.

Or, les syndicats s'étaient objectés violemment à cette idée, estimant que les surplus de caisses de retraite étaient la propriété pleine et entière des travailleurs.

De son côté, le Conseil du patronat avait exhorté le ministre Bourbeau à ne pas légiférer dans ce domaine, jugeant qu'il valait mieux s'en tenir aux ententes contractuelles conclues entre syndicats et employeurs.

« Je n'ai pas de propension à la dictature ou au dogmatisme », souligne le ministre, pour expliquer son recul face aux commentaires négatifs qu'a suscités son projet de loi.

André Bourbeau songe maintenant à une législation qui verrait d'avantage à établir des « normes » pour encadrer les ententes signées entre patrons et syndicats sur le par-

tage des surplus des régimes de retraite.

Le ministre voit mal le gouvernement s'abstenir complètement de légiférer craignant alors de rendre propices certains abus, particulièrement dans les endroits où les travailleurs ne peuvent compter sur les services d'un syndicat.

M. Bourbeau ne veut cependant mettre de l'avant une loi trop rigide, qui empêcherait certaines initiatives constructives.

« Si tout le monde est d'accord pour utiliser les surplus d'un fonds de pension pour relancer une entreprise, moi, je n'ai pas d'objection », explique le ministre.

Quoi qu'il en soit, le ministre attendra d'abord d'avoir entre les mains le rapport du comité technique de la Conférence permanente de la main-d'œuvre avant de s'aventurer davantage sur ce qui pourrait être le nouveau projet de loi.

Ce rapport devait être remis au ministre d'ici à la fin de l'été, en vue de permettre l'adoption de la nouvelle loi dès cet automne.

Rappelons que Québec a imposé un moratoire, en novembre 1988, sur toute utilisation des surplus de fonds de pension au Québec, jusqu'à l'adoption d'un projet de loi pour légiférer ce secteur d'activité. Des employeurs peu scrupuleux avaient puisé dans leur surplus de régime de retraite pour se sortir du pétrin.

Ottawa tente de limiter la sécurité d'emploi des fonctionnaires fédéraux

Jim Brown
de la Presse Canadienne

OTTAWA — La direction de la Fonction publique fédérale pourrait engager, congédier ou transférer des employés avec plus de facilité, tout en ayant le pouvoir d'accorder un plus grand nombre de contrats au secteur privé, en vertu d'un projet de loi déposé hier aux Communes.

Le président du Conseil du Trésor Gilles Loiselle a décrit le projet de loi, attendu depuis longtemps et connu sous le nom de Réforme de la Fonction publique, d'effort pour rationaliser les opérations administratives et améliorer les services au public.

« Les Canadiens s'attendent à une Fonction publique efficace et à jour », a-t-il déclaré par voie de communiqué.

Toutefois, Daryl Bean, le président national de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) — le syndicat représentant l'ensemble des fonctionnaires fédéraux —, estimait hier que le projet de loi ne fera rien pour améliorer le moral des travailleurs, de même que la qualité des services offerts.

Au lieu de cela, les mesures vont « amoindrir dramatiquement la sé-

curité d'emploi de tous les membres de l'AFPC », a-t-il déclaré.

Le syndicat est déjà engagé dans des négociations contractuelles touchant plusieurs de ses 170 000 membres. Il a menacé de bloquer les activités gouvernementales avec une grève, au cours de l'été, si jamais ses demandes, notamment de nature salariale, étaient rejetées.

Le projet de loi déposé par M. Loiselle est basé sur un projet de réforme annoncé il y a deux ans. Baptisé Fonction publique 2000, ou tout simplement F.P. 2000, il est supposé éliminer les tracasseries administratives au profit de l'efficacité.

Le projet de loi devrait entre autres :

- simplifier la classification des emplois et rendre plus simple le transfert de travailleurs d'un poste à un autre à l'intérieur de chaque classe;
- permettre une plus grande discrétion au niveau de l'embauche des occasionnels pour répondre aux demandes saisonnières dans certains départements;
- consolider et simplifier les procédures de congédiement de travailleurs lorsque cela est justifié;
- fournir une base légale à l'octroi de contrats au secteur privé, une pratique combattue en cour avec succès par les syndicats.

La Fête du Canada bénéficierait d'un «climat politique de beaucoup meilleur»

Lia Lévesque
de la Presse Canadienne

CONVAINCU que le climat politique est « de beaucoup meilleur cette année », le comité exécutif de la Fête du Canada pour le Québec s'attend à une participation plus importante du public comparativement à l'année dernière.

En conférence de presse hier pour annoncer le programme des activités entourant la Fête du Canada pour la région de Montréal, le président du comité, M. Pierre Jeannot, a dit espérer que les gens participent en plus grand nombre que l'an dernier aux festivités.

L'an dernier, les festivités du 1er juillet s'étaient déroulées un peu plus d'une semaine après l'échec officiel des accords du lac Meech. Plusieurs Québécois n'avaient guère le coeur à fêter le Canada.

M. Jeannot admet ce manque de participation et d'entrain en 1990, mais croit que « le climat est de beaucoup meilleur cette année » au Québec.

« Il y a plus d'enthousiasme des Québécois de fêter la Fête du Canada. Les gens sont dans un autre es-

prit aujourd'hui (à différent mood) ». Depuis l'an passé, les Canadiens ont beaucoup discuté ensemble.

M. Jeannot s'est attardé à expliquer pourquoi il fallait fêter le Canada, fêter « les valeurs qui nous sont communes ». Le Canada, souligne-t-il, est un beau pays, avec une qualité de vie qui fait envie à bien des gens.

Le comité de la Fête du Canada au Québec se garde bien d'empêcher sur les festivités de la Saint-Jean-Baptiste.

« La Fête nationale et la Fête du Canada se complètent. Il ne faut en aucune façon enlever la vedette aux activités du 24 juin avant cette date. Il ne faut pas faire de compétition avec la Saint-Jean-Baptiste », insiste M. Jeannot.

« On peut fêter les deux. C'est parfaitement correct d'être à la fois Québécois et Canadien. »

Le budget des activités du 1er juillet pour le Québec, cette année, sera de 429 000 \$. M. Jeannot précise qu'il s'agit d'un niveau comparable aux autres provinces, toutes proportions gardées. Un peu plus du tiers du budget québécois ira aux activités de la région montréalaise.

Cette année, 238 projets ont été approuvés, allant du feu d'artifice en passant par la chorale, le tour en

montgolfière, les clowns, les cerfs-volants, etc. Dans la région de Montréal, l'essentiel des activités se déroulera dans le Vieux-Port.

Le comité exécutif mise beaucoup sur sa grande activité, la présence dans le Vieux-Port de Montréal du destroyer Terra Nova et de son équipage, qui a servi dans le golfe Persique.

Le 1er juillet, de 14 h 30 à 17 h, le public pourra visiter le destroyer.

La cérémonie d'ouverture, à 11 h, laissera la place au destroyer, au spectacle d'un bateau pompier, à la Compagnie Franche de la Marine et à la traditionnelle cérémonie des drapeaux. Selon M. Jeannot, le gouvernement du Québec devrait y être représenté par le ministre des Transports Sam Elkas.

À 20 h 30, pour le spectacle de clôture, les artistes invités sont Peter Pringle, Roland Hi Ha Tremblay, Marlène Chevrier, le groupe New Age Nation, les Ballets modernes du Québec et Marc Gabriel.

Un feu d'artifice couronnera le tout à 23 h.

Aussi, dans plusieurs villes du Québec — Cowansville, Pierrefonds, Laval, Lachine, Montréal, Sherbrooke et Québec — il y aura des cérémonies de citoyenneté canadienne, destinées à accueillir de nouveaux Canadiens.

Le Protecteur du citoyen a reçu bien plus de plaintes reliées à l'aide sociale

Frédéric Tremblay
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Une avalanche de plaintes touchant l'aide sociale s'est abattue sur le bureau du Protecteur du citoyen du Québec au cours de la dernière année.

Dans son rapport annuel 1990-91, rendu public hier à Québec, le Protecteur du citoyen révèle en effet une augmentation de 50 % des plaintes au sujet de l'aide sociale par rapport à l'année précédente.

En 1989-90, les récriminations touchant le régime d'assistance publique québécois représentaient 21,3 % de toutes les plaintes portées devant le Protecteur du citoyen, alors qu'au cours de la dernière année cette proportion a atteint 27,6 % (soit 6500 environ sur un total de 23 516).

Le Protecteur du citoyen, Me Daniel Jacoby, attribue cette situation à la mise en place, en août 1990, de la réforme de l'aide sociale, disant avoir le « sentiment » qu'elle a été appliquée « à la dernière minute ».

Rencontrant hier les journalistes, Me Jacoby a dit y voir un manque flagrant de préparation, jugeant « qu'un grand nombre de fonctionnaires ne connaissaient pas les dispositions de la nouvelle loi ».

Le Protecteur du citoyen fait un constat semblable autour de la mise en application de la nouvelle Loi sur l'aide financière aux étudiants, qui a

contribué à générer, l'an passé, 30 % plus de plaintes dans le secteur de l'éducation.

« Encore une législation adoptée à la vapeur, encore des fonctionnaires pas prêts à appliquer la nouvelle loi, tout cela au détriment des citoyens », a lancé Me Jacoby.

Le Protecteur du citoyen estime, en fait, que la situation des services gouvernementaux en général est « alarmante et véritablement déplorable » au Québec, et qu'on est donc encore loin du « citoyen-client ».

Si l'introduction au cours des dernières années du principe de la « qualité totale » au sein de certains ministères est le fruit d'une « bonne intention », Me Jacoby croit que cette initiative a surtout cherché « à augmenter la productivité plutôt que la qualité des services aux citoyens ».

Globalement, le Protecteur du citoyen a dû effectuer 16,5 % plus d'enquêtes en 1990-91 que l'année précédente.

Sur plus de 23 500 plaintes de toutes sortes acheminées au Protecteur du citoyen, 9582 se sont traduites par la tenue d'enquête en bonne et due forme.

Seul le tiers de ces 23 500 récriminations se sont, au bout du compte, avérées fondées.

Depuis cinq ans, le nombre de plaintes justifiant la tenue d'enquête au bureau du Protecteur du citoyen s'est par ailleurs accru de 64 %.

Douze écrivains québécois retournent à leur adolescence

Une grande série littéraire pour l'été 91

Avoir 17 ans



« On n'est pas sérieux quand on a 17 ans... »

Le Devoir, pour souligner le centenaire Rimbaud, a demandé à 12 écrivains un texte (des souvenirs, une nouvelle) avec pour seule contrainte de départ un vers du poète: « On n'est pas sérieux quand on a 17 ans ».

On lira Michel Tremblay, Yves Navarre, Suzanne Jacob, Normand Chaurette, Anne Dandurand, Christian Mistral, Louis Hamelin, Lise Gauvin, Jean Basile, Jean-François Chassay et Marco Micone et Lise Bissonnette.

Tous les samedis à la une du **DEVOIR** à compter du 22 juin

LOTÉRIE DE LA FÊTE NATIONALE

Maintenant disponible également chez Eaton, Boni-Soir, Le Dépanneur, La Maisonnée et Mac's

le billet

EN VENTE DANS LES CAISSES POPULAIRES PARTICIPANTES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

1er PRIX 25 000 \$

2e PRIX 5 000 \$

1000 PRIX INSTANTANÉS: DRAPEAU DU QUÉBEC (VALEUR 25 \$)

Renseignements: 843-8851

Organisée par le Comité des Fêtes nationales de la Saint-Jean

De nouveaux médicaments contre le sida attendent un feu vert

FLORENCE, Italie (Reuter) — Les États-Unis étudient la mise sur le marché de deux nouveaux médicaments (DDI et DDC) destinés à ralentir la progression du sida dans l'organisme, mais souhaitent disposer de davantage d'essais cliniques avant de donner leur feu vert à leur diffusion libre aux victimes du virus.

« Une décision sera prise dans le courant du mois prochain ou à peu près », a déclaré hier le professeur Anthony Fauci, directeur de l'Institut national de l'allergie et des maladies infectieuses, à Bethesda dans le Maryland.

Mais jusqu'ici, a-t-il ajouté, c'est plutôt la sécurité et non l'efficacité des deux médicaments qui a été testée.

Les associations, qui accusent Washington de traîner les pieds alors que des malades continuent à mourir du virus HIV, mènent campagne pour obtenir l'accord de la Food and Drug Administration (FDA).

Pour le moment, seul l'AZT est reconnu comme un médicament de traitement du sida, qui permet de ralentir l'évolution de la maladie.

« Peut-être que les données ne sont pas suffisantes », a ajouté le professeur Fauci dans une interview accordée à Florence à l'occasion de la 7e Conférence internationale sur le sida.

Le groupe pharmaceutique Hoffman-La Roche produit le DDC (dideoxycytidine), tandis que le DDI (dideoxyinosine) est fabriqué par Bristol-Myers Squibb.

Des manifestants ont pendant ce temps réclamé avec force, devant le site de la conférence, l'accélération des procédures de tests de médicaments et vaccins qui pourraient prolonger la vie des malades.

Le professeur Fauci s'est dit encouragé par les progrès de la recherche sur le sida, notamment les études sur la combinaison des médicaments.

Le professeur Robert Gallo, dont l'équipe est à la pointe de la recherche sur le sida aux États-Unis, s'est également montré optimiste en évoquant les travaux de ces quatre dernières années.

« Je pense qu'il y a eu trop de pessimisme exprimé au sujet de la possibilité de contrôler la maladie, a-t-il dit à la conférence. La recherche biomédicale fondamentale doit, peut et vaincra cette maladie. »

Ian Weller, considéré comme le meilleur spécialiste britannique de la question, a pour sa part souligné que le sida laissait encore de nombreuses questions sans réponse en dépit des succès remportés depuis quatre ans dans la survie des malades, même dans des phases avancées de la maladie.

Les affres d'une commissaire indépendante à la CECM

POUR la seule commissaire indépendante siégeant à la CECM, la guérilla actuelle est « une véritable catastrophe dont tout le monde ne peut que sortir diminué ».

Dans une déclaration faite hier midi devant la polyvalente Lucien Pagé, Mme Louise Laurin a demandé à ses collègues de la CECM de s'élever au-dessus des lignes de parti.

C'est à 16 h aujourd'hui que la CECM tient une séance extraordinaire pour décider du statut de la présidente démissionnaire, Mme Soucy-Brousseau. Mme Laurin demande que le nouvel exécutif ne comprenne pas que des membres du Rassemblement scolaire confessionnel (RSC) auquel adhèrent 11 commissaires sur 21. L'autre parti, représenté par neuf élus, est le MEMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte).

Les commissaires doivent revenir à leur « vrai rôle », qui est de déterminer les orientations et les objectifs de la CECM « et non pas d'intervenir dans la gestion quotidienne », dit Mme Laurin.

La tension à la CECM a notamment été alimentée par la rivalité entre le directeur général, Laurent Portugais, et la présidente Soucy-Brousseau qui a démissionné « temporairement » le 15 mai, après avoir reconnu qu'elle avait commis l'erreur de soumettre une note de restaurant (390 \$) dont la justification faisait problème. La SQ enquête sur la possibilité de fraude dans ce dossier.



PHOTO JACQUES NADEAU

Patrons d'honneur de la Saint-Jean

« Heureux d'être ensemble », des mots qui ont été répétés hier par les patrons d'honneur de la Fête nationale 1991, qui représentent officiellement la Saint-Jean 1991 et dont les organisateurs voulaient souligner les implications sociales respectives : Claude Béland, président du Mouvement Desjardins; Nycol Pageau-Goyette, présidente de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain; Louis Laberge, ex-président de la FTQ, et sa femme Lucille Laberge, dont la présence veut « rendre hommage aux couples complices et solidaires »; Janette Bertrand, journaliste, auteur, communicatrice; et Serge Turgeon, président de l'Union des Artistes. Les organisateurs promettent une fête aussi grandiose que l'année dernière, puisqu'ils ont amassé un million de dollars à ce jour, mais il manque toujours 200 000 \$ au budget des événements du 24 juin, qui comprennent le grand défilé, la marche populaire et le spectacle en soirée. On espère combler ce déficit par la vente de billets de la loterie spéciale, billets qui se vendent 5 \$ l'unité dans 305 points de vente (des dizaines de Caisses populaires Desjardins mais aussi les magasins Eaton et les réseaux Boni-Soir, Le Dépanneur, La Maisonnée et Mac's).

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal augmente de 4 % son taux de taxation

Clément Trudel

LE TAUX de taxation vient d'être majoré de 4 % par le Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM).

Le contribuable devra donc payer 6,50 \$ du 100 \$ d'évaluation pour financer l'ensemble des huit commissions scolaires de l'île. Les temps sont durs ? C'est ce qui a motivé le CSIM à doubler son budget destiné à la distribution d'aliments à quelque 35 000 élèves du primaire dans 103 écoles (1 million \$, au lieu des 500 000 \$ qui avaient été votés l'an dernier).

En séance extraordinaire, lundi soir, les commissaires ont approuvé presque sans débat un budget de fonctionnement de 135 millions \$ pour 1991-1992, comparativement à 126 millions \$ pour l'exercice en cours. Le revenu total sera de 222 millions \$ pour le CSIM, qui est tenu de présenter un budget équilibré; il y aura donc également 222 millions \$ de dépenses, dont 74 millions \$ au seul poste du service de la dette.

Le CSIM a aussi pris connaissance d'une classification des 122 écoles secondaires — qui accueillent 175 000 élèves — suivant un ordre décroissant de « défavorisation ». Le coordonnateur du dossier Education en milieu défavorisé au CSIM, M. Marcel Saint-Jacques, précisait cependant, hier, qu'aucun budget n'est relié à cette classification « finale », qui pourra toutefois servir à des administrateurs scolaires désireux d'établir des priorités ou un plan d'intervention.

Cette année, le CSIM a décidé de consacrer 1 million \$ à la distribution d'aliments dans 103 écoles primaires, pour 34 861 jeunes élèves — environ 30 % de la clientèle au primaire. C'est un effort de plus pour essayer de contrer les effets de la paupérisation notée chez une bonne partie des familles de l'île de Montréal.

L'enveloppe que le CSIM consacra en 1991-92 aux milieux défavo-

risés pour les projets éducatifs a été approuvée : elle est de 5 millions \$, auxquels s'ajoute 1,9 million \$ que verse le MEQ dans l'enveloppe de base de trois des huit commissions (CECM, Sainte-Croix et CEPGM). Le Conseil dit autoriser une certaine flexibilité pour ce qui est des « maternelles 4 ans » (un volet assumé par le ministère, même si les sommes prévues ne suffisent pas toujours), de sorte qu'il peut y avoir transfert de ressources... pourvu que ce poste ne dépasse pas 50 % des sommes allouées par le conseil.

Par « projets éducatifs » en milieu défavorisés, on doit comprendre surtout les sommes versées en salaires à des orthophonistes, à des psychologues ou psycho-éducateurs et à d'autres personnes-ressources tels les « répétiteurs », toujours dans des secteurs où les clientèles ont davantage besoin de ces services. La CECM bénéficiera à ces fins de 3,4 millions \$ l'an prochain et la CEPGM, 852 000 \$, tandis que quatre autres commissions scolaires se partageront environ 700 000 \$ pour leurs

La commission constitutionnelle comprendrait davantage d'élus

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

LE GOUVERNEMENT a ouvert la porte hier à ce qu'un plus grand nombre de députés participent à sa prochaine commission constitutionnelle. Il a également évoqué l'hypothèse d'élargir à des participants de l'extérieur du Parlement le débat sur la réforme du Sénat.

Tout cela pour apaiser l'opposition et lancer sur le bon pied sa prochaine commission constitutionnelle, celle qui véhiculera entre le début de l'automne et la fin-février de l'an prochain le projet constitutionnel fédéral.

« Aucun comité dans l'histoire de ce pays n'aura eu autant de responsabilités placées sur ses épaules », a affirmé le ministre aux Affaires constitutionnelles Joe Clark dans son discours aux Communes. « Le choix, a-t-il indiqué aux députés, est simple. Il s'agit de savoir si on vit ensemble, ou si on se sépare. »

Le gouvernement fédéral entoure le lancement de sa prochaine opération constitutionnelle avec d'autant plus de précautions qu'il a de plus en plus hâte de fermer les livres sur les résultats peu concluants des premières initiatives constitutionnelles de l'après-Meech. Cette semaine et la semaine prochaine, les deux commissions mises sur pied par Ottawa l'automne dernier arrivent en bout de piste, toutes les deux avec des résultats boiteux.

Le Forum des citoyens de Keith Spicer termine actuellement ses travaux comme il les a commencés : dans le tapage de points de vue discordants entre ses membres.

Le comité Beaudoin-Edwards, qui rendra public son rapport demain, n'a pas réussi à faire l'unanimité des trois partis autour d'un véhicule commun pour vider la question constitutionnelle.

La question d'une assemblée constituante qui a été le principal écueil à l'unanimité au sein de ce comité demeure le principal obstacle au lancement harmonieux de la prochaine commission constitutionnelle fédérale.

Hier, le NPD est revenu à la charge pour réclamer une telle assemblée en lieu du comité parlementaire proposé. Et Audrey McLaughlin a navigué autour du refus de Québec d'y participer en laissant entendre qu'à défaut de l'Assemblée nationale, il ne manquerait pas de Québécois pour en faire partie. « Une assemblée constituante compterait nombre de députés au sein du comité

des députés (fédéraux) du Québec, a-t-elle avancé. Mais elle pourrait aussi avoir des représentants du milieu syndical, des groupes de femmes et d'autres groupes de la société québécoise. »

« Un cirque ambulante », répliquait cependant André Ouellet au nom du Parti libéral tandis que Joe Clark demandait : « Combien de temps faudrait-il pour s'entendre sur le fonctionnement d'une assemblée constituante ? Combien de nouvelles tensions et d'émotions ce processus provoquerait-il ? » À ses yeux, choisir la formule dont Québec s'est exclu d'emblée « défie la logique ».

Le gouvernement, indique-t-il, est par contre disposé à se rendre à une demande libérale qui veut voir le passer de 15 à 20 pour un total de 30 membres en comptant les sénateurs.

Le ministre Clark propose également qu'un sous-comité du groupe s'adjoigne, s'il le juge à-propos, des participants de l'extérieur du Parlement pour traiter de la réforme du Sénat. « Une mini-assemblée constituante », décrit Joe Clark qui soutient que le sujet du Sénat se prête à une telle expérience, qu'il est complet en soi et que de le traiter dans le

cadre le plus large possible ne retardera pas les travaux du comité dans son ensemble.

Le NPD décidera ce matin, au cours de la réunion hebdomadaire de son caucus, s'il participe malgré tout au nouveau comité parlementaire. Dans les cercles gouvernementaux, on était disposé hier à parler que oui. Selon le ministre Clark, il ne faut pas lire, dans les objections du NPD au recours à un tel comité plutôt qu'à une assemblée constituante, un refus de participer à un effort constitutionnel à trois. « Il s'agit simplement de génuflexions aux divers groupes auxquels il a fait des promesses », a résumé le ministre pour décrire le baroud d'honneur du NPD sur l'assemblée constituante.

Et pendant que le gouvernement courtise le NPD pour s'assurer qu'il participe, il maintient son exclusion du Bloc québécois. « Après la taverne Spicer, la commission-bidon Beaudoin-Edwards, nous aurons maintenant le comité des autres », a dénoncé Lucien Bouchard au sujet de l'absence de sa formation et du point de vue souverainiste à la table de la commission fédérale.

Assemblée de la dernière chance pour faire reculer Québec sur le financement du transport en commun

Josée Boileau

LA CSN a tenu hier soir la réunion de la dernière chance pour tenter de faire reculer le gouvernement Bourassa sur la question du financement du transport en commun.

La centrale syndicale a pour l'occasion convié différents groupes communautaires de même que des représentants de la STCUM, dont son président M. Robert Perreault.

« Avec cette assemblée, nous souhaitons insuffler les dernières énergies à ceux qui peuvent encore bloquer le projet de loi et prouver qu'au minimum, il y a là un débat à poursuivre », expliquait hier après-midi le président de la centrale, M. Gérard Larose.

Des centaines de personnes étaient attendues à cette assemblée ébauchée qui se tenait à Montréal, au cégep Maisonneuve. Parmi les organismes représentés, on comptait, outre la CSN et la STCUM, l'Union des artistes, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, la Jeunesse ouvrière chrétienne, la Fédération des femmes du Québec, Transport 2000, le Forum des personnes âgées de Montréal, l'Union québécoise de conservation de la nature, le Bureau de la communauté haïtienne et l'ACEF de l'Est.

M. Larose estimait pour sa part hier que le projet de loi 145 peut encore être bloqué, surtout depuis que le gouvernement a accepté de prolonger l'étude de la réforme de la santé en réponse à la fronde des médecins.

« Le ministre de la Santé Marc-Yvan Côté n'est pourtant pas reconnu comme un « mou », et s'il a

plé, alors qu'il avait une bonne cause entre les mains, pourquoi Claude Ryan, le ministre des Affaires municipales, ne le ferait-il pas ? », disait M. Larose.

« M. Ryan, lui, a une mauvaise cause, a-t-il poursuivi, et il ne peut compter sur aucun groupe pour l'appuyer, pas même le Conseil du patronat ! Nous espérons fortement un sursaut de bon sens. »

Hier soir, les intervenants ont profité pour défendre les usagers du transport en commun, que la réforme Ryan risque de pénaliser, et démontrer qu'investir dans ce domaine est un choix rentable pour l'État. Par cette réforme de la fiscalité municipale, le gouvernement a plutôt choisi de ne plus financer le transport en commun, ce qui entraînerait un manque à gagner de 200 millions \$ pour la seule STCUM qui devra trouver, via les municipalités, à se financer ailleurs.

Des moyens de pression, parfois qualifiés de timides, ont été mis en oeuvre ces dernières semaines pour contester la réforme : placards publicitaires, tracts, pétition, arrêt symbolique du métro pendant une minute, port de brassards noirs par les employés de la STCUM... On a également entendu des dénonciations virulentes du projet de loi lors de la commission parlementaire que le gouvernement a finalement consenti à tenir sur le sujet au début juin.

Ces démonstrations n'ont pas empêché le ministre Ryan de faire adopter, vendredi dernier, une motion mettant fin à l'étude du projet de loi 145 afin de le faire adopter avant l'ajournement des travaux de l'Assemblée nationale pour l'été.



RÉSULTATS

lotto-québec

Tirage du 91-06-17					Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages				
2	4	5	6	8	Prochain tirage: 91-06-19				
10	12	15	18	22					
28	36	42	44	51					
56	59	61	67	69					

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



POUR HONDA

VOIR LE # 1 AU PAYS!
SANS GAMIQUE

À MONTRÉAL



1110, rue BLEURY
879-1550

À LAVAL



266, boul. LABELLE
625-1953

Vous déménagez? Vous avez des objets à entreposer ?

OPÉRATION DÉMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE

Durant l'OPÉRATION DÉMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE KRUGER, les personnes désireuses d'obtenir des boîtes en carton recyclé peuvent le faire en se rendant directement à l'usine d'emballage Kruger au 7474 rue Cordner, Ville La Salle, du 12 au 28 juin 1991, du lundi au vendredi, de 9:00 à 17:00.

Tarif spécial DÉMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE KRUGER: 10 boîtes neuves pour 7.50\$ (Taxes incluses).

Vous pouvez réserver par téléphone au 366-8050.



Les pourvoyeurs n'ont jamais demandé l'élargissement de leurs territoires

Louis-Gilles Francoeur

« LA FÉDÉRATION des pourvoyeurs du Québec n'a jamais demandé ou participé à quelque négociation avec Québec pour obtenir l'agrandissement des territoires accessibles aux pourvoyeurs permissionnaires », a déclaré hier le porte-parole de cet organisme provincial, M. Jean Stephan Groulx.

Ce dernier réagissait comme plusieurs autres organismes à la nouvelle publiée hier par LE DEVOIR sur l'élargissement récent des permis de pourvoiries à l'ensemble de la zone administrative dont ils font partie.

Le porte-parole des pourvoyeurs reconnaît cependant, contrairement aux démentis venant de Québec, que l'inscription des zones de chasse et pêche — parfois deux — aux permis

des pourvoyeurs permissionnaires et, dans certains cas, aux permis des pourvoyeurs à droits exclusifs, constitue bel et bien « une augmentation de territoire, oui, ça donne un territoire plus grand ».

La Fédération des pourvoyeurs, ajoute M. Groulx, a elle-même été surprise des conséquences de ce que Québec appelle une simple « régularisation administrative », comme le décrivait hier M. Carol Mathieu, l'attaché de presse du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Gaston Blackburn.

« Même notre président, M. Daniel Tremblay, a découvert en ouvrant son courrier qu'il avait maintenant le droit reconnu sur son permis d'opérer dans toute sa région administrative », a expliqué le porte-parole des pourvoyeurs. La nouvelle situation créée par les permis constitue

aussi une augmentation de pouvoirs pour les pourvoyeurs : « Avant, quand un permissionnaire voulait sortir de l'aire délimitée à son permis, il devait demander la permission au ministère. Si on ne demandait pas la permission, on était poursuivi. Maintenant, ce sera différent », explique M. Groulx.

Quant à savoir si les pourvoyeurs vont préférer maintenir le statu quo pour éviter un affrontement avec les autres partenaires du domaine de la faune, c'est une affaire à suivre au cours des prochains jours.

La rumeur que des Zones d'exploitation contrôlées du nord de Montréal songeaient à organiser des occupations illégales de pourvoiries cet été avec des associations locales de la Fédération québécoise de la faune (FQF) inquiétait hier plusieurs personnes.

Au point que le président de la FQF, M. André Pelletier, disait hier soir « que si ça continue, je vais être obligé de lancer des appels au calme car la nouvelle situation créée par le ministère inquiète et menace pas mal de monde qui n'entendent pas se faire passer dessus sans réagir ».

M. Pelletier a convoqué pour ce soir une réunion extraordinaire de son conseil d'administration. Il entend dans les meilleurs délais réunir la Conférence des organismes de la faune (COF), dont font partie ses chasseurs et pêcheurs, les gestionnaires de ZEC, les trappeurs et les pourvoyeurs. « C'est nécessaire qu'on se parle et vite avant que cela dégénère en affrontement. On a le droit d'avoir des points de vue différents mais au moins, il faut arriver à se parler. » La FQF entend saisir dans les meilleurs délais le ministre

du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), M. Gaston Blackburn, de la « nécessité de faire quelque chose parce que cela ne peut pas rester comme cela même si on nous place devant un fait accompli ».

La FQF aura dans ce dossier l'appui de la Fédération québécoise des gestionnaires de ZEC dont le président, M. Charles-Aimé Bouchard, n'accepte ni le fait accompli des permis émis sans consultation, ni le moindre empiètement sur les territoires libres et dans les ZEC.

Sa fédération a négocié, dit-il, au cours des derniers mois une entente avec Québec et les pourvoyeurs pour régler selon des règles précises les activités des 16 pourvoyeurs installés dans six zones d'exploitation contrôlées. Il ne peut divulguer cette entente pour l'instant.

M. Bouchard est par contre totalement surpris d'apprendre que les permis d'opération dans ses ZEC sont émis sans qu'on ait, préalablement, exigé une entente avec les gestionnaires bénévoles. Il prévoit d'importantes difficultés si on essaie d'amener des pourvoyeurs qui ont maintenant accès à toute la ZEC où ils sont situés, de limiter leurs activités volontairement dans ce territoire. Si on avait exigé une entente pour qu'ils obtiennent le permis, c'eût été différent, reconnaît-il.

Mais sur le fond, les ZEC vont défendre le principe de l'égalité des chances dans les territoires libres, « ce qui ne peut exister si de simples individus doivent compétitionner devant des entreprises : une telle situation va incontestablement déséquilibrer l'accès à la faune, quoi qu'on en dise à Québec ».

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Français

optimisme modéré, estime le ministre. La proportion des immigrants ayant le français pour langue maternelle est en effet demeurée relativement stable depuis vingt ans — à environ 20 % seulement du total — mais, en contrepartie, les deux tiers des immigrants qui viennent s'établir au Québec possèdent désormais

une connaissance de base du français. De plus, un nombre croissant d'enfants de foyers immigrants s'intègrent au Québec francophone.

L'exemple le plus éloquent vient du secteur scolaire. De 1980 à 1989, la proportion des élèves inscrits dans les écoles primaires et secondaires où l'enseignement est donné en français est, en effet, passée de 86,2 % à 90,2 %, soit une proportion beaucoup plus forte que celle des personnes ayant le français comme langue d'usage ou comme langue maternelle dans l'ensemble de la population. Aux niveaux collégial et universitaire, francophones et anglophones tendent de façon générale à s'inscrire à des établissements où l'enseignement se donne dans leur langue; chez les allophones, par contre, à

peine 15 étudiants sur 100 s'inscrivent en 1980 dans des collèges francophones; en 1989, 40 % des allophones s'inscrivent dans des collèges francophones à la sortie de l'école secondaire. « On peut voir dans ce début de redressement un effet secondaire de la politique gouvernementale qui oblige les enfants de foyers immigrants à fréquenter l'école primaire et secondaire française », dit M. Ryan.

Au plan économique, le français affiche aussi des progrès marqués à plusieurs égards, selon le ministre. Ainsi, le nombre de travailleurs appelés à oeuvrer dans les entreprises à propriété ou à direction francophone ne cesse d'augmenter. Le contrôle francophone s'exerce désormais sur plus de 60 % des emplois disponibles au Québec. On observe aussi une progression significative du nombre de francophones dans les postes de cadres d'entreprises. En 1969, 34,6 % des postes de cadres étaient occupés par des titulaires ayant le français pour langue maternelle, tandis que 50 % étaient occupés par des anglophones; en 1988, les postes de cadres étaient occupés à 58 % par des francophones et à 26,3 % par des anglophones.

Autre signe de progrès : l'évolution des revenus. En 1970, un écart de 30,5 % séparait les francophones des anglophones en matière de revenu de travail; l'écart était même de 44,7 % si l'on considérait le revenu total. Dix ans plus tard, l'écart n'était plus que de 10,9 % en ce qui touche le revenu de travail, et de 16,3 % en ce qui concerne le revenu total.

Au chapitre des communications, M. Ryan note une progression phénoménale des médias francophones. De même, en dépit de l'accès facile à des émissions en langue anglaise, les francophones consacrent 87,5 % de leur temps d'écoute à des émissions en langue française.

M. Ryan signale d'autres progrès au titre de : la francisation des entreprises; la mise en oeuvre de programmes de service en français dans les établissements sociaux et scolaires d'une langue autre; l'affichage public en français et l'usage de plus en plus efficace de la persuasion pour le règlement des dossiers relatifs à ce secteur, et le reste. « Autant d'indices qui nous autorisent à croire que nous ne travaillons pas en vain, commente le ministre, même si souvent les résultats sont lents à venir et moins spectaculaires qu'on pourrait le souhaiter. »

Au sujet des transferts linguistiques qui touchaient plus de 360 000 personnes en 1981 — transferts largement favorables à l'anglais — M. Ryan n'y voit pas de drame: ils affectent moins de 1 % de l'ensemble des Québécois. Ils illustrent surtout le pouvoir d'attraction de l'anglais au Québec, tant en 1971 qu'en 1981. La publication de ces Indicateurs, communs à tous les intéressés, est en chantier depuis des années. De fait, mandat avait été donné en ce sens par l'ancien ministre péquiste, M. Gérard Godin, à M. Michel Plourde, alors président du Conseil de la langue française. Il aura fallu plus de sept ans pour y arriver. Maintenant qu'il est au point, il sera mis à jour de façon régulière par les organismes aviseurs du gouvernement québécois.

◆ Loi 178

Claude Ryan, a expliqué que la loi 178 — la clause dérogatoire en matière d'affichage intérieur-extérieur — adoptée en décembre 1988, est valide pour cinq ans, et que, quant à lui, il n'a nulle intention de la modifier ou de l'annuler avant le terme de la fin de 1993. Il y aura un débat public en temps utile.

Il ne s'inquiète pas de la contestation de cette loi devant une commission de l'ONU. Le gouvernement fera part de son point de vue et présentera un dossier qui justifiera cette clause dérogatoire, en temps et lieu.

◆ Engorgement

d'occupation maximale de 90 % dans la région.

À l'heure actuelle, constate le rapport, les 534 lits réservés aux femmes qui accouchent tant sur l'île de Montréal qu'à Laval sont occupés à 94 % dans les hôpitaux de la métropole, et jusqu'à 120 % dans l'hôpital lavallois, et ce, depuis trois ans. Or, si la tendance nataliste se poursuit et qu'aucun coup de barre n'est donné dans l'organisation des soins en obstétrique, il y a fort à parier que, même à Montréal, « une augmentation du volume sera difficile à absorber », insiste le rapport.

Le document de travail fait d'ailleurs amplement état de la situation critique qui sévit à la Cité de la Santé, de Laval, et souligne dès l'introduction que le ministère devrait accorder la priorité à ce dossier. Noir sur blanc, on y stipule que la solution prioritaire pour ramener à des taux acceptables le nombre d'ac-

couchements à la Cité de la Santé ne sera réglée que par l'instauration de services adéquats dans la région du nord de Laval, dont proviennent 39 % des femmes qui donnent naissance à la Cité de la Santé.

« L'utilisation des services de santé de Laval par un nombre toujours croissant de la clientèle laurentienne est un signe que ces femmes ne trouvent pas ce dont elles ont besoin dans leur région », tranche le document.

De 87 à 89, le volume des accouchements effectués à la Cité de la Santé a gonflé de 24 %. Pendant la même période, l'augmentation était de 10 % dans les hôpitaux de Montréal.

Le document révèle que le ministère de la Santé s'est basé sur une prévision irréaliste du taux de natalité dans la région de Montréal pour planifier les ressources en obstétrique de la région métropolitaine. L'hypothèse favorisée par le gouvernement serait basée sur un indice de fécondité de 1,5 enfant par femme, alors que ce taux a atteint 1,62 en 1990.

« Il semble que le scénario moyen (1,5 enfant par femme) ne colle pas tel quel à la réalité, pas plus que le scénario de 1,8 enfant. Il s'avère difficile de prévoir quand nous atteindrons le plateau maximal de naissances », observe le document.

Bref, le seul moyen de ne pas faire face à un seuil critique dans les services d'obstétrique de la région sans augmenter le nombre de lits serait d'abaisser à moins de trois jours la moyenne de séjour en hôpital des femmes qui viennent d'accoucher, suggère le document.

À l'heure actuelle, cette moyenne est de 3,8 jours à Montréal et de 3,4 jours à Laval. En 1970, le séjour moyen d'une jeune mère à l'hôpital était de près de six jours.

Les représentants du CSSSRMM ont refusé hier de faire tout commentaire sur ce document et ces recommandations, avançant que le rapport n'avait pas encore été transmis au ministre Côté. Terminée depuis plusieurs mois, la dernière révision du rapport date de février 1991.

Selon les médecins qui font face aux quotas d'accouchements à la Cité de la Santé, le ministre Côté trouverait dans ce rapport maintes solutions à l'engorgement que vit l'hôpital lavallois.

Un autre médecin accoucheur de la Cité de la Santé, le Dr Michel Tardif, était justement convoqué hier devant le conseil d'administration de cet hôpital pour avoir outrepassé son quota d'accouchements. Ce dernier a d'ailleurs indiqué hier que le harcèlement des médecins ne réglerait pas les problèmes chroniques d'engorgement à Laval. « Ce n'est pas en suspendant les médecins qu'on va régler le problème, mais on ouvrant les yeux sur les causes. Le rapport du CSSSRMM met pourtant le doigt sur des causes et des solutions précises. Pourquoi reste-t-il muet ? C'est comme si la main droite du ministre agissait sans savoir ce que fait la main gauche », a-t-il déploré hier.

Au cabinet du ministre Marc-Yvan Côté, on indiquait hier que le dossier de la Cité de la Santé « était prioritaire » et que des mesures pourraient être annoncées, d'ici la fin de la session, pour mettre fin à l'engorgement du service d'obstétrique.

Par ailleurs, c'est hier également que la Commission des affaires sociales terminait ses audiences sur la politique de quotas et les sanctions appliquées à un autre médecin, le Dr Michel Perron, par la Cité de la Santé, de Laval. La décision que rendront les commissaires au cours des prochaines semaines pourrait affecter tous les autres hôpitaux qui souhaitent se rabattre sur de pareilles politiques de quotas pour rationaliser leurs dépenses dans divers services de santé.

◆ Le PQ

res municipales a présenté plusieurs amendements de dernière heure qui ont soulevé l'ire de l'opposition parlementaire. Hier, à la période de questions, M. Jacques Parizeau s'est insurgé une fois de plus contre le « pelletage » de 400 millions \$ de factures sur le dos des municipalités et des contribuables. De plus, la motion de clôture a été imposée alors qu'à peine le quart des 322 articles du projet avaient été adoptés. En plus de ses amendements de la semaine dernière, le ministre a déposé lundi soir 99 nouveaux amendements que personne n'a vus. Parlant de parodie de l'Assemblée et d'atteinte aux droits des élus municipaux, le chef de l'opposition demande : « Comment le premier ministre peut-il se montrer à ce point intransigeant en refusant de reporter à l'automne le projet de loi 145 alors que, pour le projet de loi 120 sur la réforme des services de santé, il s'est somme toute montré raisonnable ? »

M. Robert Bourassa reprend les arguments invoqués depuis décem-

bre dernier : la situation financière du gouvernement est difficile, la taxation municipale est moins élevée au Québec qu'ailleurs, la réforme, en chantier depuis des mois, sera mise en oeuvre par étapes, l'opposition n'agit pas de façon responsable et manifeste « cette soit un peu gloutonne du pouvoir qui l'empêche d'évaluer correctement les situations... »

Le ministre Ryan atténue ces propos : l'opposition a été sérieuse mais pas assez expéditive, il y a urgence de légiférer avant l'été pour que les municipalités sachent à quoi s'en tenir, la plupart des amendements sont de concordance et ne modifient pas la substance du projet 145. « Qu'est-ce que les médecins ont que les municipalités ou les contribuables n'ont pas ? », s'enquiert M. Parizeau auprès du premier ministre. Il s'agit de deux situations fort différentes, se contente de répondre M. Bourassa.

Puis, durant l'après-midi et la soirée, le gouvernement et l'opposition ont repris à qui mieux mieux les arguments qu'ils font valoir depuis des mois en faveur ou contre le projet piloté par M. Ryan. Celui-ci a révélé qu'un amendement permettrait à la ville de Montréal de recourir, dès le début de 1992, à la surtaxe non résidentielle. Le ministre dit même qu'il n'a cessé d'améliorer son projet depuis décembre. « Même si nous avons été obligés de recourir à des mesures exceptionnelles, nous l'avons fait en toute bonne foi et nous ne compromettons, en aucune manière, la qualité fondamentale du projet de loi, qui a très bien résisté jusqu'à ce jour aux nombreuses critiques dont il a été l'objet. »

Quant au projet 150 sur l'avenir politique du Québec et le référendum de l'automne 1992, son étude article par article a été complétée lundi, en fin de soirée. Encore là, l'opposition n'a pas réussi à faire flancher le gouvernement, qui n'a soumis que quelques amendements mineurs à son projet initial de la mi-mai. L'opposition soupçonne le gouvernement de vouloir faire en sorte que, même après un référendum éventuel favorable à la souveraineté, des offres « plus présentables » de renouvellement du fédéralisme pourraient être faites et étudiées. Le premier ministre dit qu'il prête des intentions que l'Assemblée reste souveraine et que nulle décision ne pourra être prise sans un débat public, au vu et au su de tous. M. Bourassa invite les péquistes à se raviser. Ils vont placer l'intérêt du Québec au-dessus de l'intérêt du Parti québécois et ils vont voter avec le gouvernement pour le plus grand bien de la collectivité.

Le PQ s'oppose toujours au projet, non parce qu'il prévoit un référendum l'an prochain, mais parce qu'il donne, à ses yeux, trop de latitude et de discrétion au gouvernement. Le ministre Rémiillard a promis qu'il n'était pas question de faire « une job de bras » à l'option souverainiste et que les offres de renouvellement du fédéralisme devront se situer dans un contexte constitutionnel, non pas uniquement politique.

De toute évidence, le gouvernement n'a pas convaincu l'opposition qui, comme pour le 145, fera obstacle au projet de loi 150 jusqu'à la fin. « Tel que prévu par le règlement, l'Assemblée ajournera ses travaux demain, vendredi au plus tard, jusqu'à la fin d'août en principe (pour le projet de loi 120). »

◆ Ségrégation

dans les milieux gouvernementaux. La classification raciale n'existe donc plus pour les enfants venant au monde, mais subsiste temporairement pour les Sud-Africains déjà classifiés.

En outre, bien que les Sud-Africains soient maintenant libres d'habiter et de posséder des terres où ils veulent, quelle que soit leur race, chacun des trois groupes raciaux représentés au Parlement continue d'avoir son propre « conseil des ministres » pour gérer ses « affaires propres » dans l'Éducation, le Logement, l'Agriculture, la Santé et l'Administration locale.

La création de ces « affaires propres » (« Own Affairs ») avait été le trait principal de la Constitution de 1983.

Tout en félicitant du démantèlement de l'apartheid, le Congrès national africain (ANC, principal mouvement nationaliste noir du pays) a de nouveau exigé lundi la mise au rancart immédiate du Parlement tricaméral et du système qui en découle, et la création d'un gouvernement intérimaire, une exigence que rejette catégoriquement Pretoria.

Dans la vie quotidienne, grece affectée par l'abolition de l'apartheid, la ségrégation reste la règle dans au moins un domaine, l'éducation, de loin le plus sensible pour la minorité blanche.

Jusqu'à l'an dernier, seules les écoles privées (qui représentent à peine 2 % de la population scolarisée) étaient ouvertes à toutes les races, les écoles publiques étant ségréguées de manière rigide.

Mais en janvier dernier, 205 des 1853 écoles publiques blanches ont ouvert leurs portes à quelques milliers d'enfants non blancs, dans des conditions toutefois strictes. Le pouvoir a expliqué que la création d'un nouveau système d'éducation, en raison de son caractère délicat, ne pourrait se faire que de manière négociée et graduelle.

Début juin, le ministre de l'Éducation nationale a proposé un modèle d'éducation pour une Afrique du Sud non raciale, prévoyant un seul ministère de l'Éducation à la place des cinq actuels et la disparition du critère de la race.

Mais il laisse aussi la porte ouverte au maintien d'écoles blanches financées sur des fonds publics, ce qui a renforcé les craintes de l'opposition noire, où certains soupçonnent M. de Klerk de vouloir perpétuer l'apartheid sous une autre forme.

C'est à ceux-là que le chef de l'État s'est adressé lundi lors de son allocution devant le Parlement, lorsqu'il a assuré que le gouvernement était « engagé sans réserve à mettre fin au racisme ».

Par ailleurs, le porte-parole de la Maison-Blanche Marlin Fitzwater a confirmé hier qu'il ne fallait pas s'attendre à une levée rapide des sanctions prises par les États-Unis contre l'Afrique du Sud malgré l'abrogation la veille de la dernière loi d'apartheid dans ce pays.

« Ne vous attendez pas à du nouveau », a déclaré M. Fitzwater. Nous sommes satisfaits du récent changement dans leur loi, cela remplit quatre des cinq conditions imposées par le Congrès « à la levée des sanctions mais « cela ne résout pas le problème des prisonniers politiques ».

un été avec
LE DEVOIR
SUPER!

DRINK LE DEVOIR - BUVEZ LE DEVOIR - BEBE LE DEVOIR

SAUER

CET ÉTÉ LE DEVOIR vous offre TOUT et PLUS ...

- Des "lettres" de Paris, New-York, Gaspé
- Une grande série littéraire inspirée de Rimbaud
- Des reportages sur les événements culturels en région
- Une série sur les grandes tendances sociales
- Les dossiers de la page "Société"
- Les grandes entrevues du Lundi

ACHETEZ LE DEVOIR tous les jours

* Du 25 juin au 8 septembre, LE DEVOIR prend un format d'été. Il vous arrivera en semaine en un seul cahier et le samedi en deux cahiers.

DECES

CRAIG, MICHELE
En Estrie le 15 juin 1991, est décédée accidentellement Michèle Craig, avocate et comédienne, à l'âge de 42 ans. Elle laisse ses enfants: Alexandre, Éric, Nicolas, Caroline et Anne, leur père Claude Préfontaine, ses parents Jacqueline Fraser et le Juge Roger Craig, ses soeurs Suzanne et Marie, son frère Pierre. Une messe sera célébrée à la chapelle de la Communauté Chrétienne St-Albert-Le-Grand, au 2715 Chemin de la Côte Ste-Catherine angle Wilderton, le mercredi 19 juin à 15 heures.

La famille accueillera les amis à la chapelle à compter de 14 heures. S.V.P. pas de fleurs des dons au «Chez Nous des Artistes» 6055, Beaubien-Est, Montréal Qc H1M 3M6 seraient appréciés.

YVES SIMARD
Est décédé vendredi dernier le 14 juin 1991.

À sa demande, il ne sera pas exposé. Une messe à sa mémoire sera célébrée mercredi, le 19 juin à 18h00 à la Chapelle du Grand Séminaire au 2065 ouest, rue Sherbrooke, Montréal. Direction Urgel Bourgie Liée.



À Montréal, le 15 juin 1991 à l'âge de 36 ans et 11 mois, est décédé le Docteur Jean-Philippe Peides fils de feu Robert Peides. Il laisse dans le deuil, sa mère Simone, sa soeur Patricia (Alexandre Daurelle), son frère Jean-Pierre-Alexandre Peides de Rothuri (Élaine Bédard), son frère Frédéric, ses neveux: Élodie, Alexandre ainsi que ses nombreux amis et patients bien-aimés.

La Grand-messe chantée sera célébrée par Mgr. André-Marie Cimi-chella.

Les funérailles auront lieu vendredi le 21 à 11 heures à la cathédrale Marie-Reine du Monde, Boul. René-Lévesque angle Mansfield.

Au lieu de fleurs, des dons à l'Hôpital Ste-Jeanne d'Arc et à l'Hôpital St-Luc seraient grandement appréciés. Direction Alfred Dallaire Inc.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, mercredi 19 juin 1991

Les chances d'embauche s'amélioreraient dans l'est de Montréal

Claude Turcotte

LES POSSIBILITÉS d'embauche dans l'est de Montréal seront moins restreintes au cours des prochains 18 mois qu'elles ne le furent depuis trois ans. Au cours de cette période, il y a eu 2,8 mises à pied pour chaque emploi créé; il y aura 1,3 mise à pied pour chaque emploi créé dans les 18 mois qui viennent.

Cette prévision provient d'une extrapolation des résultats d'une enquête de 45 000 \$ effectuée dans l'est de Montréal par la Commission de

formation professionnelle de la main-d'oeuvre (région de Montréal). Cette étude comporte deux volets: l'identification des besoins en main-d'oeuvre des entreprises et la relation à faire entre les compétences professionnelles des personnes sans emploi et les besoins.

Mais, peu importe le point d'observation, le problème de l'emploi demeure énorme dans ce territoire qui va de Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles jusqu'à Rosemont, Hochelaga et Maisonneuve en incluant Anjou et Tétéreaultville. Depuis trois ans, 15 000 emplois y ont

été créés dont 59 % dans les services; il y a eu 33 000 emplois de remplacement dont 74 % dans les services; et 45 000 emplois ont disparu, dont 55 % dans le secteur manufacturier.

Au cours de la prochaine année et demie, selon cette étude, 3782 nouveaux jobs devraient voir le jour,

dont 65 % dans les services; il devrait y avoir 6574 emplois de remplacement, dont 84 % dans les services; enfin 4085 emplois devraient disparaître, dont 82 % dans le secteur manufacturier, qui continuera donc de dévaster cette région, jadis l'une des plus prospères au Québec, à cause précisément du secteur manufacturier.

Il y aurait donc un besoin net de 6271 jobs, en additionnant nouveaux emplois et remplacements et en soustrayant les mises à pied. Si l'on soustrait les mises à pied des créations seulement, on arrive à une perte nette de 303 nouveaux emplois.

On pourrait croire a priori que dans une telle région, où les gens en

chômage et les autres bénéficiaires de sécurité du revenu comptent pour plus de 36 % de la population, il serait facile de combler tous les besoins d'emploi parmi la population locale. Selon l'étude, ce n'est pas le cas. Un sondage auprès de 550 entreprises de cinq employés et plus de la région a révélé que 28 % des entreprises ont eu ou ont encore des problèmes de recrutement. Pourquoi? Dans 40 % des cas, les candidats n'ont pas la formation professionnelle et l'expérience pertinente; 34 % ont la formation mais pas l'expérience, 34 % demandent un salaire trop élevé, 33 % n'ont pas la formation scolaire de base, etc.

Par ailleurs, ces entreprises ont peu recours aux services gouvernementaux offerts, tels les centres d'emploi et les programmes de formation, qui ont été requis respectivement par 33 % et 21 % des employeurs; ceux-ci d'ailleurs ne manifestent pas davantage l'intention d'y recourir dans l'avenir. A une question qui fait plus appel à la vertu qu'à une intention ferme d'embauche, 93 % des employeurs répondants se disent d'accord pour favoriser l'embauche de personnes sans emploi résidant dans l'est.

Les dirigeants de la Commission de formation professionnelle reconnaissent que leur champ d'action spécifique ne leur permet pas d'avoir en tout temps une connaissance exacte de l'état du marché local, d'où leur suggestion d'établir une enquête permanente sur les postes vacants et les compétences disponibles; ils proposent aussi l'institutionnalisation d'un système d'apprentissage en entreprise.

La Commission, un organisme para-gouvernemental mis sur pied en 1970 qui répond au ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, recevait l'an passé un fonds spécial d'adaptation de la main-d'oeuvre des quartiers défavorisés de Montréal de 12 millions \$ répartis sur cinq ans. En incluant son budget régulier, la Commission aura ainsi dépensé 27 millions \$ en trois ans, mais ses dirigeants ne cachent pas que les résultats concrets de ces efforts ne se font pas encore vraiment sentir et qu'il faut plutôt situer cette démarche dans une perspective à moyen ou long terme.

Une reprise en avril

Clyde Graham

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Un augmentation de 2,2 % de la valeur des livraisons effectuées par les manufacturiers en avril est la meilleure nouvelle qu'on ait eue depuis deux ans et un signe qu'une reprise est en cours, a déclaré hier l'économiste principal de l'Association canadienne des manufacturiers.

« C'est la preuve la plus concrète d'une reprise qu'on ait eue à ce jour, a dit Todd Rutley. Tout nous permet de croire en une reprise en avril », a-t-il ajouté.

Depuis deux ans, c'est quelque 250 000 emplois qui ont d'ailleurs été perdus dans l'industrie manufacturière.

Cette progression importante des livraisons des manufacturiers a été enregistrée dans presque tous les secteurs industriels, 19 des 22 groupes ayant effectué un plus fort volume de livraisons en avril, a rapporté hier Statistique Canada.

La valeur des livraisons avait aussi augmenté en mars, a rappelé l'agence fédérale, mais on avait pu attribuer cette amélioration presque entièrement à une progression considérable de l'industrie automobile.

En avril, la valeur des livraisons a atteint 23,2 milliards \$, comparativement à 22,7 milliards \$ en mars.

M. Rutley a ajouté que, si le volume des ventes avait progressé récemment dans le secteur immobilier et si le nombre des emplois avait augmenté dans les industries de service, le secteur manufacturier demeure la véritable clé d'une reprise de la croissance économique.

Au cours des trois premiers mois de 1991, l'économie s'est contractée d'environ 6 % à un taux annuel — dégringolade économique que Statistique Canada a décrite comme le zéro trimestre de la récession.

On ne connaît pas les chiffres concernant la croissance économique d'avril avant la fin de juin.

Les nouvelles commandes inscrites chez les manufacturiers ont d'autre part progressé de 5 %.

Desjardins décide d'ouvrir une succursale en Floride

Michel Van de Walle

de la Presse Canadienne

LE MOUVEMENT Desjardins a décidé d'établir une première succursale en Floride, soit à Hallandale, une ville située non loin de Hollywood et Fort Lauderdale. On prévoit l'ouvrir d'ici la fin de cette année.

Cette succursale ne sera toutefois pas une caisse coopérative, comme on les connaît au Québec. Ce sera plutôt une filiale à part entière de la Caisse centrale Desjardins, l'organisme au coeur du Mouvement qui agit en quelque sorte comme banque pour l'ensemble des caisses populaires.

« La Caisse centrale est universelle, desservant l'ensemble des fédérations. Nous avons toujours dit que c'était l'organisme qui nous permettrait de dépasser les frontières du Québec », a expliqué le président du Mouvement Desjardins, Claude Béland, lors d'un entretien avec la Presse Canadienne. Il s'agit de la première implantation hors Canada de la Caisse centrale.

La Caisse centrale doit déposer officiellement cette semaine, probablement vendredi, sa demande de licence devant les autorités réglementaires américaines. Elle devra obtenir l'assentiment de l'Office of Thrift Supervision de Washington, l'organisme chargé d'attribuer les permis. Le délai est généralement de 90 jours. La CCD doit aussi faire une demande à la Federal Deposit Insurance Corporation, l'équivalent américain de la Société d'assurance-dépôt du Canada.

Ces organismes sont déjà bien au fait des projets de Desjardins et les demandes d'autorisation ne devraient être que des formalités.

La succursale, a indiqué le président de la CCD, Humberto Santos, aura le statut légal d'une banque d'épargne (savings and loans). Elle pourra effectuer toutes les opérations bancaires habituelles, soit recueillir des dépôts, accorder des prêts personnels, des prêts hypothécaires, etc.

« Le but premier est de desservir nos membres qui se trouvent relativement dépourvus lorsqu'ils passent une assez longue période en Floride », a précisé le premier vice-président Administration et services bancaires, Jean-Guy Langelier. Cette succursale sera accessible à tous, y compris les citoyens américains, et non pas seulement aux québécois membres de caisses Desjardins.

Les transactions se feront en devise américaine. Il est possible que Desjardins demande ultérieurement l'autorisation pour maintenir des comptes en monnaie étrangère, donc canadienne. Il ne sera pas possible à partir de cette succursale en Floride de faire ce qu'il est convenu d'appeler des « inter-caisses », soit des transferts d'argent électronique, avec une caisse au Québec.

Les prévisions de la CCD veulent que cette succursale soit rentable d'ici 18 à 24 mois. Selon les résultats de cette première expérience, le Mouvement Desjardins pourrait ouvrir éventuellement d'autres succursales.

Le Japon a connu un faste trimestre

TOKYO (AFP) — Le Japon a connu au cours du premier trimestre 1991 sa période de croissance économique la plus faste des 18 dernières années, qui lui permettra dans un peu plus de deux mois de battre facilement son précédent record de boom économique de l'après-guerre terminé au début des années 70.

En outre et pour le second trimestre consécutif, les chiffres publiés hier à Tokyo par le gouvernement japonais montrent que la croissance de l'économie nipponne est maintenant davantage assurée par des facteurs extérieurs (retours sur investissements étrangers et envolée des exportations) que par sa demande interne.

Entre janvier et mars dernier, le Produit national brut (PNB) du Japon (l'ensemble des biens et services produits) s'est ainsi accru de 2,7 % par rapport au dernier trimestre de 1990 — le plus élevé depuis 1973 — soit l'équivalent d'un rythme annuel

de croissance économique de 11,2 %, selon l'Agence de planification économique (EPA).

Durant cette période, dominée par la guerre du Golfe, l'économie américaine et britannique étaient en récession, la française en croissance nulle et l'allemande en progression de 4,2 % en rythme annuel.

Les chiffres japonais traduisent eux un net rebond de l'activité économique dans l'archipel, qui a suivi un léger ralentissement en fin d'année dernière où, durant le dernier trimestre, la croissance avait été de 2,6 % en rythme annuel et de 0,6 % supérieure au trimestre précédent.

L'année fiscale japonaise 1990 (avril 1990-mars 1991) s'est ainsi soldée par une croissance de 5,7 %, après 4,8 % lors de l'exercice précédent, et à un niveau supérieur aux prévisions du gouvernement qui tablait sur 5,2 %. Le Japon connaît ainsi sa troisième année fiscale consécutive avec une croissance supé-

rieure ou égale à 5 %.

« Notre économie est tout simplement en plein boom », a commenté un haut responsable de l'EPA, certain de voir cette phase actuelle d'expansion, actuellement dans son 55e mois consécutif, (plus de quatre ans et demi) dépasser en septembre le record de 57 mois du « boom Iznagi » entre 1965 et 1970.

« J'imagine mal un quelconque élément susceptible d'ébranler d'ici août l'économie japonaise », a déclaré de son côté à la presse le vice-directeur de l'EPA Yasuo Katsumura, ajoutant que cette dernière « continuera de croître à un rythme régulier durant le reste de l'année fiscale ».

Après 5,2 % l'an dernier, « nous devrions connaître en 1991 une croissance légèrement supérieure à 4 % », estime le premier responsable, tablant toutefois sur un nouveau et léger ralentissement dès le deuxième trimestre.

« L'Association rappelle qu'en 1988, l'intense activité d'exploration avait contribué à faire chuter le taux de chômage régional à 6,2 % ». Malheureusement, la situation s'est détériorée et le chômage est remonté à plus de 15 % en mai dernier, à la suite du ralentissement de l'économie mais aussi à cause de la diminution des travaux d'exploration », explique M. Gélinas.

Les prospecteurs catastrophés réclament des accreditives encore plus généreuses

Denis Labrecque

de la Presse Canadienne

VAL D'OR — L'Association des prospecteurs du Québec affirme que le financement de l'exploration minière, déjà considéré dramatiquement faible l'année dernière, s'annonce « encore plus catastrophique » en 1991.

« Sans une bonification immédiate du régime des actions accreditives, le financement public de l'exploration effectuée par les compagnies juniors n'atteindra pas 25 millions \$ cette année », estime l'APQ, soit environ huit fois moins que la somme requise pour renouveler l'inventaire minéral.

L'Association réclame du ministre des Finances Gérard D. Levesque qu'il corrige de toute urgence le prix de base rajusté des accreditives au prix réel des investisseurs. En vertu de cette proposition, le gain en capital qui s'applique lors de la vente d'une action accreditive serait calculé sur le prix d'achat, avant la dé-

duction fiscale prévue par le régime accreditif.

« Il est clair que sans une réaction du gouvernement, nous allons assister au déclin de certaines régions et en particulier de l'Abitibi-Témiscamingue », a déclaré le directeur-général de l'organisme Gratien Gélinas.

L'Association rappelle qu'en 1988, l'intense activité d'exploration avait contribué à faire chuter le taux de chômage régional à 6,2 %. Malheureusement, la situation s'est détériorée et le chômage est remonté à plus de 15 % en mai dernier, à la suite du ralentissement de l'économie mais aussi à cause de la diminution des travaux d'exploration », explique M. Gélinas.

En 1990, 109 sociétés « juniors » d'exploration ont cessé leurs activités, faute d'avoir pu recueillir le financement qui leur aurait permis de poursuivre leurs travaux. Cette chute de 20 % du nombre de compagnies actives a fortement contribué aux 2000 mises à pied effectuées depuis deux ans dans l'industrie minière en Abitibi-Témiscamingue.

Le député péquiste de Rouyn-Noranda Rémy Trudel réclame aussi une intervention rapide de Québec. « L'industrie minière traverse actuellement un des pires crises de son histoire », affirme-t-il. « Il ne faut pas attendre à la dernière minute pour étudier la requête des prospecteurs et risquer ainsi de compromettre l'existence même de nombreuses autres entreprises d'exploration. »



PHOTO JACQUES GRENIER

Craignant pour leurs emplois, et pour l'avenir même de la pétrochimie au Québec, plusieurs travailleurs de ce secteur ont manifesté hier à Montréal en faveur du projet Soligaz, dont l'existence est menacée depuis la publication d'un rapport du BAPE le mois dernier. Ils en ont profité pour déposer une pétition au bureau du premier ministre Robert Bourassa. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement estime que le projet de 230 millions \$ pose des risques inacceptables pour l'environnement et la santé publique. Les syndicats oeuvrant dans la pétrochimie, qui se sont regroupés en un comité appelé Pétrochimie Action, insistent eux sur l'importance économique de Soligaz et sur la capacité toujours croissante de l'industrie de se plier à des normes respectant l'environnement. Ne pas tenir compte de ces données, c'est voir toute cette industrie se replier sur l'Ontario, concluent-ils sur la foi d'articles de presse déjà publiés au Canada anglais.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1884.47 + 3.49
TSE-300	3549.87 + 2.66
Dow Jones	2986.81 - 7.15
Dollar canadien (US Cents)	87.53 - .07
Or (New York-US\$)	370.25 + 3.45

(PC)

Cette annonce ne paraît qu'à titre d'information, l'offre de ces valeurs ayant été complétée.

Nouvelle émission

30 750 000 \$



6 000 000 d'unités composées chacune d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription

Prix : 5,125 \$ l'unité

McNEIL, MANTHA, INC.
LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION INC.
SCOTIAMCLEOD INC.

Juin 1991

PLUS PAYANT QU'UN SIMPLE COMPTE ÉPARGNE-CHÈQUES; PLUS FLEXIBLE QU'UN INVESTISSEMENT À TERME.

**LE COMPTE BÉNÉFICES PLUS...
Le summum des comptes épargne-chèques.**

TRUST GÉNÉRAL

Place du Carrefour Laval: 682-3200
5995 boul. Gouin O., Montréal: 745-1515
995 boul. St-Jean, Pointe-à-Clair: 694-5670

Centre Rockland, Ville Mont-Royal: 341-1414
1 Vincent d'Indy, Outremont: 739-3265
1020 ave. Laurier O., Outremont: 272-4777

Place Ville-Marie, Montréal: 871-7300
1100 University, Montréal: 871-7200
Place d'Anjou, Anjou: 355-4780

Carrefour Angrignon, LaSalle: 366-0730
Place Portobello, Brossard: 466-2500
299 boul. Sir Wilfrid-Laurier, St-Lambert: 466-8666

521 rue St-Charles Borromée, Joliette: 752-0666
7272 boul. Maurice Duplessis
Rivière-des-Prairies: 643-4040

60 ANS ET PLUS!
BONI 1/4 % Boni de 1/4 % d'intérêt sur vos comptes d'épargne.

Jusqu'à **7.67 %**

Taux sujet à changement sans préavis.

MESDAMES ET MESSIEURS DE LA CÉCM VOUS NOUS EMPÊCHEZ D'ENSEIGNER !

Depuis le 1^{er} mai, les élèves des classes primaires ont été soumis à un nombre excessif d'examens et autres formes de contrôle. Ils ont passé de **12 à 18 examens ou tests. En 7 semaines !**

Et certains examens durent deux heures (ou plus)...

CE N'EST PAS RAISONNABLE !

Nous consacrons **au moins 20% du temps** aux examens et aux contrôles qui nous sont imposés par la CÉCM et le Ministère. Vingt pour cent pendant toute l'année !

CE N'EST PAS RAISONNABLE !

Et puis, ça sert à qui et à quoi, tous ces contrôles ? À améliorer l'enseignement ? Non, puisque ça nous empêche d'enseigner !

Aux élèves ? Non, puisque ça les empêche d'apprendre !

Aux profs ? Non, puisque ça augmente inutilement leurs tâches administratives !

Alors, à qui ?

CE N'EST PAS RAISONNABLE !

Et dans les écoles secondaires, c'est pareil. Rappelez-vous...

... Il y a un mois, les profs de français du secondaire vous ont dit, eux aussi, que les contrôles, les examens, l'évaluation les empêchaient d'enseigner...

Et aujourd'hui, les profs du primaire vous le démontrent, eux aussi. Et ceux du **secteur professionnel**, ou de **l'éducation des adultes**, ou les autres auraient des choses à dire, eux aussi !

AVEC TOUS CES CONTRÔLES, C'EST L'ÉCOLE QU'ON ASSASSINE.

AVEC TOUS CES CONTRÔLES, VOUS TUEZ L'ENSEIGNEMENT, VOUS NUISEZ AUX ÉLÈVES.

ET VOUS VOUS TROMPEZ DE CIBLE.

EN RÉALITÉ, C'EST LE FONCTIONNEMENT DE LA CÉCM QU'IL FAUT ÉVALUER !



Alliance des professeurs et professeurs de Montréal (CEQ)

LA VIE ÉCONOMIQUE

Israël entretient toujours des relations privilégiées avec l'Afrique du Sud

JÉRUSALEM (AFP) — Israël a toujours entretenu, depuis sa création en 1948, des relations privilégiées avec l'Afrique du Sud, même s'il s'est associé depuis quatre ans aux sanctions prises par la communauté internationale contre Pretoria.

L'isolement commun face à leur environnement, les intérêts commerciaux, l'existence d'une communauté juive de plus de 100 000 membres en Afrique du Sud ont rapproché les deux pays. En outre, l'Afrique du Sud a constamment soutenu la cause sioniste et a été parmi les premiers pays au monde à reconnaître l'État hébreu et à lui fournir une aide.

Leurs relations ne devaient pas être affectées par l'arrivée au pouvoir des nationalistes Afrikaners, dont certains avaient fait campagne, durant la Seconde Guerre mondiale, contre l'entrée de leur pays dans le conflit aux côtés de l'Angleterre face à l'Allemagne nazie.

Ainsi le premier ministre, M. B. J. Vorster, effectua une visite en Israël, en avril 1976, où il fut reçu par son homologue israélien, le travailliste Yitzhak Rabin.

La réprobation provoquée en Israël par l'Apartheid n'a pas freiné le développement rapide des échanges commerciaux entre les deux pays, qui sont passés de 8 millions \$ en 1960, à 20 millions \$ en 1970, 200 millions \$ en 1980, pour atteindre 302 millions \$ en 1987.

Ainsi en 1987, l'État hébreu achetait pour 221 millions \$ de produits sud-africains, principalement des diamants bruts et du charbon, et ex-

porté pour un montant de 81 millions \$.

La même année, le gouvernement israélien, soumis à une forte pression américaine, annonçait de mauvaises nouvelles, sa participation aux sanctions internationales contre Pretoria. En mars, il déclarait qu'Israël ne signerait plus de nouveaux contrats de ventes d'armes avec l'Afrique du Sud. En septembre, il adoptait une série de mesures restreignant les échanges économiques, culturels et scientifiques.

Néanmoins, le montant des échanges commerciaux entre les deux pays devait atteindre 310 millions \$ en 1988, 343 millions \$ en 1989, pour retomber à 317 millions \$ en 1990 en raison d'une baisse des exportations israéliennes.

Pourtant, les deux pays ont poursuivi leur coopération dans le domaine militaire, selon des informations parues dans la presse internationale, alors que les autorités israéliennes maintiennent un black-out total sur ce sujet.

Israël, selon la presse internationale, a vendu du savoir-faire techno-

logique pour la construction de l'avion de combat sud-africain Cheeta, de vedettes lance-missiles et de fusées mer-mer. Israël aurait aidé également l'Afrique du Sud pour la fabrication de canons à tir rapide.

En 1989, la chaîne de télévision américaine NBC affirmait qu'Israël avait fourni à Pretoria la technologie nécessaire à un tir de missile balistique en échange d'uranium pour alimenter le programme nucléaire israélien.

Le directeur-général du ministère israélien des Affaires étrangères, M. Reuven Merhav, a déclaré hier à la radio qu'il « est temps de renouveler le dialogue avec l'Afrique du Sud, un pays traditionnellement ami d'Israël » à la suite de la suppression légale de l'Apartheid. « Nous devons nous adapter aux développements en Afrique du Sud et nous suivons ce que les États-Unis et l'Europe font dans ce domaine », a ajouté M. Merhav.

Il a indiqué que le président africain Frederik de Klerk pourrait être invité à se rendre en Israël d'ici trois ou quatre mois.

La fin de la récession se pointe aux États-Unis

WASHINGTON (Reuter) — Les indices permettant de croire à la fin de la récession américaine sont de plus en plus nombreux, mais les économistes sont partagés sur la vigueur et de la durée de la reprise qui s'en suivra.

Nombre d'économistes pensent qu'après 11 mois de récession l'économie est sur le point de connaître une poussée d'activité, stimulée essentiellement par un renouvellement des stocks.

Mais certains ajoutent que par la suite, l'activité pourrait ralentir, voire retomber dans la récession.

Les analystes financiers soulignent que la reprise des ventes, le mois dernier, après une réduction sensible des stocks en mars et en avril, entraînera une hausse de la production et une amélioration de la situation de l'emploi.

La Réserve fédérale a annoncé vendredi dernier une hausse de 0,5 % de la production industrielle en mai, le meilleur chiffre depuis un an.

David Jones, économiste chez Aubrey G. Lanston & Co. à New York, voit dans les dernières statistiques le signe que la récession s'est terminée en avril ou en mai, mais il pense que la reprise d'activité ne se maintiendra que quelques mois.

« À mon avis (la reprise) a démarré en mai, et elle se poursuivra quelques mois. Mais cela ne suffira pas pour soutenir la croissance jusqu'à la fin de l'année. »

« L'impulsion donnée par les stocks s'affaiblira au quatrième trimestre, et il n'y aura pas d'autre carburant pour continuer », déclare Jones.

Lyle Gramley, économiste en chef à la Mortgage Bankers Association, et ancien gouverneur de la Fed, estime également que la récession est terminée, mais que la reprise ne sera que peu importante.

« Les chiffres de la production industrielle ne font pas présager d'une forte reprise », déclare Lyle Gramley.

Il dit s'attendre à une poussée initiale de l'activité économique, après la récession, mais il pense que le rythme retombera ensuite à un niveau plus modeste. Il ne croit pas, cependant, que l'économie retombera dans la récession.

La faiblesse de l'économie rend en tout cas peu probable un resserrement du crédit.

L'indice des prix à la consommation, vendredi dernier, avec une hausse de 0,3 % en mai, donne à penser que l'inflation est maîtrisée, alors que l'activité économique reprend.

« La prochaine initiative de la Fed pourrait être une baisse (des taux) », dit encore Lyle Gramley.

De nombreux économistes soulignent que la faiblesse profonde de l'économie américaine ne permet pas d'espérer une reprise très vigoureuse.

La croissance économique était faible avant même l'invasion du Koweït en août 1990, qui a ébranlé la confiance des consommateurs et précipité le pays dans la récession.

La plupart des facteurs de cette époque — le marasme de l'immobilier, la rareté du crédit et le fort endettement des consommateurs — n'ont pas disparu. La seule différence est que les taux d'intérêt sont moins élevés qu'au début de la crise.

Greenspan: pas d'intérêt à une baisse du dollar

WASHINGTON (AFP) — Alan Greenspan, président de la Réserve

fédérale (Fed) américaine, a estimé hier qu'un gain de compétitivité des produits américains qui serait dû à une baisse du dollar ne serait pas favorable à l'économie américaine dans son ensemble.

« Un gain de compétitivité des prix associé à une dépréciation du dollar, bien que favorable aux entreprises américaines en concurrence sur le marché international, pourrait en fait être néfaste au bien-être économique global des États-Unis », a déclaré M. Greenspan devant la Commission des voies et moyens de la Chambre des représentants qui se penchait sur la compétitivité des États-Unis à l'étranger.

« Un dollar plus bas signifie que nous devons vendre davantage de produits pour acheter un montant donné de produits étrangers », a poursuivi le président de la Fed.

M. Greenspan a également estimé que la compétitivité des États-Unis va « au-delà de l'évolution de notre part d'exportations sur le marché mondial et de la compétitivité internationale des prix de nos firmes et industries, le test ultime de la compétitivité étant l'évolution du niveau de vie des citoyens » américains.

Auparavant, le président de la Fed avait estimé que « dans l'actuel système mondial d'échanges, les taux de change tendent à s'ajuster pour assurer un équilibre des balances internationales ». Par exemple, a-t-il poursuivi, « toutes données égales par ailleurs, si les coûts de production augmentaient aux États-Unis, le dollar se déprécierait sur les autres monnaies, rendant leur compétitivité aux entreprises américaines ».

M. Greenspan a également estimé que les statistiques publiées au cours des dernières semaines aux États-Unis « suggèrent fortement (que) le fond (de la récession se situe) quelque part au deuxième trimestre » s'achevant le 30 juin.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

ENSEIGNEZ EN ANGLETERRE

Professeurs qualifiés et expérimentés dans l'enseignement du Français recherchés pour une période de 1 à 2 ans, en Angleterre, dans des écoles polyvalentes de l'État.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de demande d'emploi à :

Ms Philippa Johnson
"Teachers in England"
211 East, 51st Street, suite 12A
New York, NY 10022

LEADLEY, GUNNING & CULP INTERNATIONAL

Notre client, une association de comptables et de professionnels de l'impôt pour l'Amérique du Nord, en pleine expansion, se cherche présentement des associés au Québec.

Pour se joindre à ces 135 partenaires qui travaillent au sein de cette association, les candidats devraient exercer les fonctions de comptable professionnel ou posséder de l'expérience en affaires comptables. Plus encore, les candidats doivent posséder de l'entregent et rechercher un meilleur contrôle de leurs revenus et de leurs habitudes de vie.

Si vous croyez être qualifié, envoyez votre curriculum vitae à

Brian Corber — Recruitment
Gulp & Corber
5415 Vanden Abeele
St. Laurent, Québec H4S 1P9
(514) 336-9896

NIGER - CANADA

Projet Nigéro-Canadien de la Protection des Végétaux, Phase V cherche à combler le poste de

CHEF D'ÉQUIPE

LIEU D'AFFECTATION:

Niamey, Niger
Direction de la Protection des Végétaux
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage

LE PROJET:

L'objectif du projet est de contribuer à l'atteinte de l'auto-suffisance alimentaire du Niger en diminuant les pertes de production et des denrées stockées tout en mettant un accent particulier sur la préservation de la personne et de l'environnement.

Ce projet de collaboration entre l'ACDI et le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage du Niger a débuté en 1970 et entre dans sa cinquième phase en juillet 1990.

Près de 30 000 paysans ont déjà été formés par 350 encadreurs et 40 agents techniques d'agriculture oeuvrant au niveau des sept départements du Niger. La cinquième phase a pour but de consolider les acquis des phases antérieures et d'assurer le désengagement graduel des experts canadiens et la prise en charge de leurs activités par les Nigériens.

La Phase V comprend:

- une assistance technique réalisée par des experts canadiens,
- des programmes de formation et de recyclage pour les cadres du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et des paysans, dont un nombre croissant de productrices agricoles, surtout en produits maraichiers de contre-saison,
- un programme de bourses et de stages au Canada et en pays tiers pour les cadres nigériens,
- l'achat de fournitures, matériel et équipements.

PROFIL:

- Citoyenneté canadienne ou immigrante(e) reçue(e).
- Bachelier en Sciences agronomiques avec Maîtrise en agro-économie.
- Dix ans d'expérience professionnelle.
- Trois à cinq ans d'expérience dans la gestion et le suivi-évaluation de projets de développement rural.
- L'expérience de l'Afrique francophone et la connaissance de la problématique des cultures en zones arides et semi-arides, en particulier du Sahel, constituent des atouts importants pour ce poste.

MANDAT:

Sous la supervision immédiate du Directeur du Projet de l'Agence d'Exécution Canadienne au Canada, le chef d'équipe devra sur le terrain:

- Assister le Directeur de la Protection des Végétaux du Niger dans la planification et le contrôle de toutes les activités du projet.
- Participer à l'élaboration et à la réalisation du plan de travail annuel de l'équipe canadienne, et du budget respectif.
- Superviser le personnel canadien et nigérien de l'Agence d'Exécution Canadienne sur le terrain.
- Produire les rapports d'activités et états financiers périodiques.
- Assister à la mise en phase d'une cellule de suivi-évaluation, participer à l'élaboration de son mandat et de son plan de travail.
- Concevoir et réaliser un programme d'évaluation de l'impact des mesures de lutte contre les ravageurs dans le but d'établir une relation entre les coûts et les bénéfices des différents traitements au niveau des paysans et au niveau national.
- Concevoir et superviser des études et expériences destinées à améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions phytosanitaires de la Direction de la PV du Niger.
- Participer comme conseiller au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et de l'ACDI lors des réunions du Comité Conjoint de Coordination du projet.
- Représenter sur le terrain l'Agence d'Exécution Canadienne.

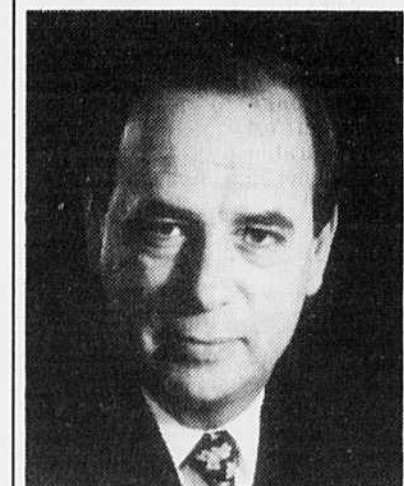
DISPONIBILITÉ: dès le 1^{er} juillet 1991

DURÉE DU CONTRAT: 2 ans renouvelable

DURÉE DU PROJET: 1^{er} juillet 1990 — 30 juin 1995

Les candidats(tes) sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae en français à l'Agence d'Exécution aux soins de:

Raoul R. Korngold, Ph.D.
Directeur du Projet Nigéro-Canadien de la Protection des Végétaux au Niger
85, rue Albert, 12^{ème} étage
Ottawa, Ontario K1P 6A4
Télécopieur: (613) 230-3221



M. Marc G. Fortier
Président

Le conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec (SGF) est heureux d'annoncer la nomination de M. Marc G. Fortier au poste de président du conseil d'administration, président et chef de la direction.

Diplômé en droit et détenteur d'une maîtrise en administration des affaires (MBA), M. Fortier a exercé le droit et occupé des postes de cadre au sein de grandes entreprises comme Gazoduc Trans-Québec & Maritimes, Produits Péro-Canada et La Métropolitaine. Jusqu'à sa nomination à la SGF, M. Fortier était président du conseil d'administration de la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP). Il était aussi membre du conseil d'administration de Gaz Métropolitain et de Sceptre Ressources.

La SGF est une société d'État dont la mission est axée sur le développement et la gestion de projets industriels fondés sur les avantages stratégiques du Québec.



Me Paul Hurtubise

Le Conseil d'administration de l'Institut national canadien pour les aveugles (Division du Québec) est heureux d'annoncer la nomination de Me Paul Hurtubise au poste de Président.

M. Hurtubise est diplômé de l'Université de Montréal. Il pratique le droit depuis 1963. En 1968, il se joint à l'équipe de Bell Canada puis de Télébec Ltée, à titre de Président. De retour chez Bell Canada, en 1983, il occupe présentement le poste de Chef du service juridique (Administration générale).

Par l'entremise de ses bureaux à Montréal, Québec et Matane, l'INCA offre notamment à ses 9 000 clients des services d'accompagnement bénévole, un service de placement pour travailleurs aveugles ainsi qu'une bibliothèque de livres parlés.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Baker propose à la CSCE une communauté euro-atlantique

BERLIN (AFP) — Le secrétaire d'Etat James Baker a proposé hier de donner plus de consistance à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), seul organisme à associer à la fois l'Europe et l'Amérique du Nord, pour en faire « une communauté euro-atlantique, de Vancouver à Vladivostok ».

Conçue en 1975 à Helsinki, la CSCE a été ressuscitée l'année dernière pour assurer à l'URSS qu'elle garderait une voix dans l'avenir de l'Europe après la chute du rideau de fer et la réunification de l'Allemagne.

Elle offrait aussi aux nouvelles démocraties d'Europe de l'Est une structure d'intégration après la disparition des deux blocs, alors que les organisations existant, comme l'OTAN et la CEE ne sont pas appelées ou disposées du moins dans un avenir proche à les accueillir.

Les Etats-Unis étaient à l'origine peu enthousiastes pour cette CSCE encombrante, comptant 34 pays, y compris des Etats comme Malte et Monaco, à l'heure où ils voulaient s'assurer de l'avenir de l'OTAN.

Dans son discours prononcé à Berlin, M. Baker a proposé cette fois d'élargir cette nouvelle structure et de renforcer les institutions et les moyens d'actions dont elle s'est dotée par une Charte adoptée en novembre dernier à Paris.

L'une des préoccupations dominantes en l'Europe est la montée des tensions nationalistes, ethniques ou religieuses, qui menacent d'éclater les Etats existants, dont la crise yougoslave est l'exemple le plus criant.

La CSCE possède déjà un centre de prévention des conflits, basé à Vienne, que les 34 ministres des Af-

aires étrangères, réunis à Berlin de mercredi à jeudi, devraient renforcer. Mais ce centre n'est appelé à connaître que des disputes entre Etats, dont l'histoire des Balkans est riche.

Pour répondre aux crises internes aux Etats, les Etats-Unis, avec l'Allemagne, proposent d'instaurer des « réunions d'urgence » de la CSCE au niveau des hauts fonctionnaires, à la demande d'un groupe de pays signataires dont le quorum devra être décidé à Berlin.

La CSCE fonctionnant par consensus, les recommandations des réunions d'urgence ne sauraient s'imposer à l'Etat en crise, mais elles démontreraient la préoccupation de tous les participants devant une évolution alarmante d'une situation interne.

Dans le cas précis de la Yougos-

lavie, M. Baker doit se rendre jeudi à Belgrade pour faire savoir l'opposition de Washington à une désagrégation de la fédération. « Nous pensons qu'il sera difficile d'entretenir le respect des droits de l'Homme et la transition vers l'économie de marché si le pays éclate », a-t-il expliqué lundi soir.

Le secrétaire d'Etat a notamment — approuvé une idée soviétique de création d'un comité permanent des droits de l'Homme.

— suggéré la transformation du bureau des élections libres, chargé de la surveillance de la régularité des élections et basé à Varsovie, en un bureau permanent des institutions démocratiques.

Pour renforcer le volet « sécurité » de la CSCE, M. Baker a avancé un ordre du jour en trois points:

1) augmentation de la transparence des activités militaires notamment pour prévenir la reconstruction de la puissance militaire des Etats membres

2) prévoir des mécanismes de médiation de conflits et éventuellement la création de forces de maintien de la paix

3) faire participer la CSCE à la lutte contre la prolifération des armes chimiques, bactériologiques, nucléaires et des missiles.

Le secrétaire d'Etat reconnaît que sans l'Union soviétique « la nouvelle architecture » qu'il envisage resterait incomplète.

« La porte de la communauté euro-atlantique est ouverte. Mais les Soviétiques sont les seuls à pouvoir décider d'en franchir le pas », a-t-il déclaré.

Seules la concrétisation du pluralisme en Union soviétique et sa transformation en économie de marché peuvent ancrer l'URSS dans cette nouvelle structure, a-t-il souligné en substance.

Les Etats-Unis sont disposés à soutenir cette transformation, a rappelé M. Baker. Mais il a fait valoir que cette aide ne pourrait être que progressive et de préférence coordonnée avec les autres puissances occidentales.

Parmi les mesures envisagées par Washington, le secrétaire d'Etat a cité un statut d'association de l'URSS au Fonds Monétaire International et à la Banque Mondiale, une aide au secteur énergétique et à la transformation des circuits de production et une assistance à la formation d'économistes et de financiers.

Le Congrès cherche des partenaires pour sauver l'Inde de la faillite

Marie-France Rouze
de l'Agence France-Presse

NEW DELHI — Le Parti du Congrès, sorti victorieux des élections législatives, était en pleines tractations, mardi, afin de trouver les partenaires politiques capables de l'aider à sortir l'Inde de la faillite économique.

Bien que de loin le premier parti à la Chambre basse du parlement, le Congrès n'aura pas la majorité absolue qui lui permettrait de gouverner seul. Il est désormais contraint de négocier avec ses adversaires durant la campagne électorale, le Front national au centre, et — ou les communistes, tous décidés à laisser le parti hindouiste de droite, le Bharatiya Janata (BJP), dans l'opposition.

Sa tâche est d'autant plus compliquée que les négociations avec des alliés éventuels vont dépendre de la personnalité que le Congrès va élire comme chef de la majorité parlementaire, c'est-à-dire comme premier ministre.

Le choix de la personnalité destinée à occuper le premier poste du pays semblait hier se jouer entre le secrétaire général du parti, P.V. Narashima Rao, et Sharad Pawar, premier ministre de l'Etat du Maharashtra.

Après plus de deux jours et demi d'un dépouillement des bulletins de vote qui traîne en longueur dans les

Etats peuplés d'Uttar Pradesh et du Bihar, le Parti du Congrès, bien que privé de son chef Rajiv Gandhi, assassiné durant la campagne, avait remporté 215 des 453 sièges déclarés sur les 511 mis aux voix lors des élections législatives.

Loin derrière venait le BJP avec 96 sièges, le Front dont la principale composante est le Janata Dal de l'ancien premier ministre Vishwanath Pralap Singh, avec 43, le Parti communiste-marxiste (CPI-M) 34, divers autres partis 65 dont 10 au Parti communiste indien (CPI).

Le Front et les communistes sont disposés à négocier leur appui, tous conscients de l'urgence de la tâche à accomplir pour sortir l'Inde de sa plus grave crise économique de son histoire, mais en y mettant des conditions, qu'ils n'ont pas encore énoncées.

La dette extérieure de l'Inde, aggravée par la crise du Golfe et près de deux ans de crises politiques incessantes, atteint actuellement 72 milliards \$. Les réserves de changes permettent à peine de payer deux mois d'importations.

Le mois dernier le gouvernement a du vendre de l'or confisqué par les douanes afin de trouver quelque 200 millions de dollars dont le Trésor avait un urgent besoin.

« L'Inde aujourd'hui est en faillite », a clairement admis le leader communiste le plus respecté du pays, M. Jyoti Basu, qui vient pour la

quatrième fois consécutive de conduire le CPI-M à la victoire dans l'état du Bengale occidental qui élisait aussi son assemblée locale.

« Pour sortir de cette grave situation, nous l'opposition, et le Congrès devons discuter », a ajouté M. Basu.

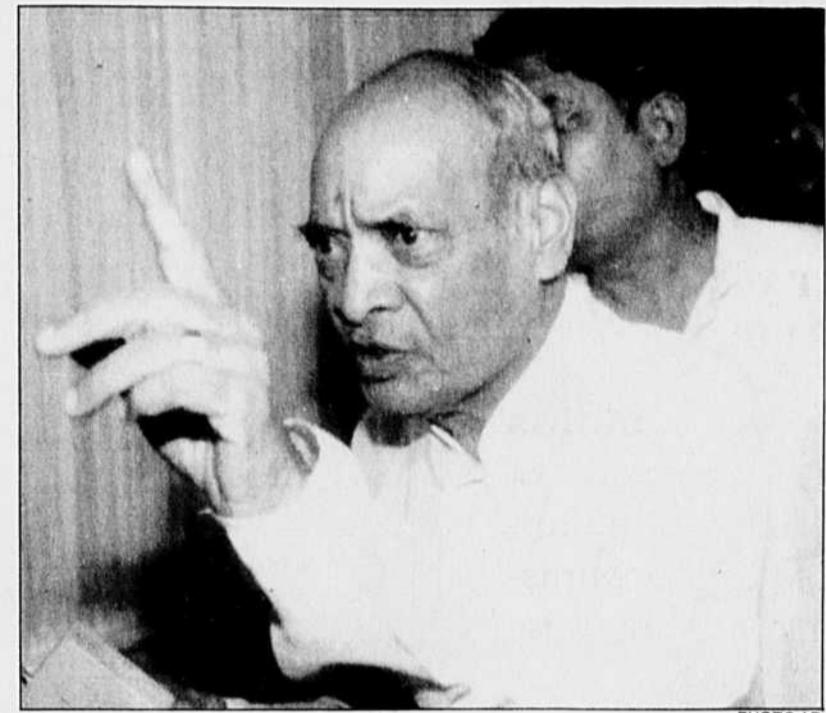
Les discussions risquent d'être difficiles car tous les leaders politiques savent que l'Inde ne peut éviter de demander de nouveaux prêts au Fonds monétaire international (FMI). Pour les obtenir, elle devra nécessairement comprimer son déficit budgétaire, couper dans les subventions aux agriculteurs, augmenter les impôts et libéraliser son économie, autant de mesures difficiles à accepter pour des partis de gauche.

M. Basu était attendu hier soir dans la capitale pour des discussions avec le reste des dirigeants communistes et ceux du Congrès.

Le CPI a également lancé un appel à « toutes les forces laïques » — c'est-à-dire autres que le BJP, accusé d'attiser les passions religieuses — à s'unir pour aider le Congrès.

« Nous coopérerons en vue d'un gouvernement stable », a déclaré le secrétaire général du CPI-M, M. Indrajit Gupta.

Avant de se décider officiellement à soutenir un gouvernement du Congrès cependant, les Partis communistes doivent s'entendre avec le Front national, avec qui ils étaient alliés — contre le Congrès — durant la campagne électorale.



Narasimha Rao, chef du Parti du Congrès indien (I) semble être le favori pour former le nouveau gouvernement minoritaire de l'Inde.

Ce dernier était lui-même en pleines discussions hier soir sur la position qu'il allait choisir, avec ou contre le Congrès. Sa décision dépendra, a déclaré M. V.P. Singh, de la personnalité que le Congrès choisira pour diriger le gouvernement. « D'abord le Congrès doit élire son chef et ensuite prendre une initiative » dans notre direction, a déclaré l'ancien premier ministre.

M. Narashima Rao, qui aura 70 ans vendredi, serait le choix le plus facile. C'est précisément parce qu'il n'avait guère d'ennemis qu'il avait

été élu à la présidence du parti après la mort de Rajiv Gandhi. Il a également pour lui son expérience à la tête de plusieurs ministères, et le fait qu'il était proche d'Indira puis de Rajiv Gandhi.

L'autre candidat, M. Sharad Pawar, 50 ans, vient de lancer son offensive pour diriger le pays. Il a pour lui sa jeunesse, et sa réputation d'homme énergique. Il est fort apprécié des hommes d'affaires de Bombay, capitale économique, mais moins des hommes de gauche, dont le parti a aussi besoin.

Le Pinatubo se calme

MANILLE (Reuter) — L'activité du Pinatubo a beaucoup diminué et autorise une réduction du périmètre de sécurité autour du volcan, ont déclaré hier les volcanologues philippins.

Au cours des dernières 24 heures, seules trois secousses accompagnées d'émissions de cendres ont été enregistrées.

« L'énergie dégagée par le volcan baisse régulièrement », a précisé l'Institut philippin de volcanologie et de sismologie.

Le périmètre de sécurité pourra être ramené de 40 à 20 km, a-t-il précisé tout en soulignant que le risque de coulées de boues n'était pas écarté.

Malgré cette relative accalmie, l'aéroport international de Manille, fermé depuis samedi, ne rouvrira pas avant deux jours, pour donner aux techniciens le temps de nettoyer les pistes, recouvertes de 7 cm de cendres.

« Le nettoyage sera fini dans les prochaines 48 heures », a précisé Eduardo Carrasco, un des responsables de l'aéroport de Manille, situé à quelque 80 km du volcan.

Les Etats-Unis envisagent de rétablir d'ici une semaine le fonctionnement de la base aérienne de Clark, dont 15 000 soldats et ressortissants américains ont été évacués après l'entrée en éruption du volcan, le 9 juin dernier.

Deux cents militaires ont commencé à nettoyer la base, recouverte de 30 cm de cendres et de sable. Environ 1500 hommes de la sécurité civile vont venir leur prêter main-forte, a dit le général Loven Abadia.

Les Etats-Unis ont détourné lundi sur les Philippines une flotte de deux porte-avions et 17 navires de guerre, qui ont évacué 5000 femmes et enfants de la base navale de Subic Bay vers Cebu, dans le centre de l'archipel, d'où elles seront rapatriées par avion.

La situation reste cependant critique pour la population des abords du volcan. L'éruption a fait au moins 207 morts et plus de 250 000 sans-abri.

De nouvelles victimes ont été retirées des décombres des bâtiments qui se sont effondrés. La province de Zambales est la plus touchée, avec 82 morts, selon la Croix-rouge.

Hébergés dans 120 centres de secours, les réfugiés se plaignent des pénuries de vivres et d'eau potable. Selon des témoins, des boutiques ont été mises à sac dans les environs du Pinatubo.

Pour leur venir en aide, les Etats-Unis ont annoncé l'envoi d'un million de rations alimentaires de la guerre du Golfe, qui pourront être distribuées dans l'archipel d'ici la fin de la semaine. Le Japon a débloqué une aide de 400 000 \$.

A Olongapo, près de la base de Subic Bay, les familles s'efforcent de dégager les cendres qui recouvrent les toits des maisons pour éviter qu'elles ne s'effondrent. Les 300 000 habitants de la ville, à 80 km de Manille, sont en outre privés d'eau et d'électricité depuis samedi.

« Il va au moins falloir six mois pour se remettre de ce désastre », a dit un député local, Kate Gordon.

Nouveau gouvernement en Algérie

ALGER (Reuter) — Le gouvernement de Sid Ahmed Ghozali est entré en fonctions hier à Alger, remplaçant celui de Mouloud Hamrouche qui avait été limogé le 5 juin lors de la proclamation de l'état de siège au plus fort des manifestations intégristes pour une république islamiste.

Outre quelques noms connus — le général Khaled Nezzar qui conserve la Défense, Ali Benflis maintenu à la Justice et, surtout, Lakhdar Ibrahim, nommé aux Affaires étrangères —, la nouvelle équipe est composée de personnalités relativement inconnues.

« Il y a une certaine continuité et pas mal de gens d'expérience, ce qui est très important dans un état de siège. Pour le reste, Sid Ahmed Ghozali paraît avoir tenu parole en constituant un gouvernement relativement neutre », observe un diplomate occidental.

L'absence au sein de l'équipe de dirigeants des partis ou de personnalités proches des fondamentalistes a été très remarquée.

Le nouveau premier ministre, qui entend préparer le pays à des élections libres et « propres », a innové en

nommant pour la première fois un ministre chargé des droits de l'homme, Ali Haroun, avocat de formation et membre d'une des deux ligues algériennes de défense des droits de l'homme.

Rompant également avec la tradition, Ali Ahmed Ghozali a pris deux femmes dans son équipe, Naïssa Lalliani, responsable de la Santé publique, et Leïla aslaoui à la Jeunesse et aux sports.

Dans le domaine économique, Sadek Boussena, ancien président de l'OPEP, perd le contrôle du pétrole et du gaz. Son successeur à la tête du ministère de l'Energie est Nordine Ait Laoussine, technocrate expérimenté qui était directeur commercial de la Sonatrach (Société nationale des hydrocarbures) pendant les 10 ans durant lesquels Sid Ahmed Ghozali en fut le patron.

Compte tenu de la relativement courte longévité de ce gouvernement, qui s'est donné comme mission la préparation d'élections d'ici la fin de l'année, un des succès de Sid Ahmed Ghozali aura été d'attirer aux Affaires étrangères Lakhdar Ibrahim.

Un diplomate occidental observe qu'il est sans doute « le plus connu des diplomates algériens sur le plan international, un homme qui commande le respect pour ce qu'il a fait aux Nations unies et au Liban ». Il est actuellement secrétaire général adjoint de la Ligue arabe au Caire.

Sa présence à la tête de la diplomatie algérienne devrait rassurer ceux qui, comme le président du Conseil italien, Giulio Andreotti, s'étaient publiquement inquiétés de l'évolution politique de l'Algérie.

« Le succès du pluralisme en Algérie préoccupe tous les pays, tout particulièrement l'Italie », déclarait le chef du gouvernement italien dans un message cette semaine au président Chadli Bendjedid.

Cette préoccupation est partagée par la France où les commentateurs, face à la montée de l'intégrisme algérien, s'interrogeaient ces derniers temps sur ses répercussions au sein de l'importante communauté algérienne de France.

La Tunisie et le Maroc ont eux aussi dit leur inquiétude des répercussions possibles de l'exemple algérien chez eux.

Tension croissante au Pérou

LIMA (AFP) — Pour la première fois depuis son élection surprise à la présidence de la république, il y a un an, le chef de l'état péruvien Alberto Fujimori fait face à une vague croissante de mouvements sociaux, qui menacent de faire capoter le plan d'austérité et de lutte contre l'inflation qu'il a lancé dès son accession au pouvoir en août 1990.

Grèves et manifestations de rue se sont multipliées, depuis plusieurs semaines dans le secteur public, pour protester contre le blocage des salaires, dont la moyenne évolue entre 40 et 50 dollars par mois. Au mouvement lancé en avril par les 5000 infirmières et les 75000 employés administratifs de la santé publique, se sont joints d'abord les enseignants du secondaire, au nombre de 250 000, et les 5000 médecins des hôpitaux d'état, suivis cette semaine par les mineurs, les professeurs d'université et les cheminots, portant à près d'un demi million de personnes, le nombre actuel de Péruviens en grève générale illimitée.

Le gouvernement d'Alberto Fujimori, qui a fait de la lutte contre l'hyper-inflation (7,6 % de hausse de prix en 1990) et de la réinsertion du Pérou dans la communauté finan-

cière internationale, ses deux objectifs prioritaires en matière économique, peut difficilement satisfaire cet afflux de revendications salariales sans compromettre son programme d'austérité et d'orthodoxie budgétaire.

D'une moyenne de 40 à 50 % par mois d'inflation pendant les derniers mois de gestion de son prédécesseur, le social-démocrate Alan Garcia, Alberto Fujimori a réussi à ramener la hausse mensuelle des prix à moins de 10 %, avec l'espoir d'arriver, à moyen terme, à un rythme annuel, aux alentours de 10 %.

Mais ce premier résultat s'est fait au prix d'une aggravation de la récession économique avec un coût social élevé et une chute du pouvoir d'achat des salaires de près de 30 %.

Pour faire face à la tension sociale croissante, le chef de l'état péruvien devra vraisemblablement lâcher du lest.

Une utilisation de la « planche à billets » pour satisfaire les revendications syndicales signifierait une relance de l'inflation. Pas d'autre solution donc que de trouver par l'impôt, direct ou indirect une quarantaine de millions de dollars par an.

L'Afrique est emportée par le vent de la démocratisation

Nicholas Kotch
de l'Agence Reuter

ABIDJAN — En un an de bouleversements politiques, les peuples d'Afrique occidentale et équatoriale, en majorité francophones, ont presque partout abattu le système de parti unique en vigueur depuis plus de 30 ans.

Du désert mauritanien limitrophe du Maghreb au Nord à la jungle tropicale du Zaïre, au coeur du continent, les 24 pays de la région ont vécu des transformations sans précédent qui ont profondément modifiés les rapports entre dirigeants et dirigés.

Certains présidents font encore barrage à la démocratie, mais ce n'est plus qu'une question de temps. Le vent de l'histoire est trop fort », observe Thierno Djibi Thiam, un journaliste guinéen.

Le mouvement a été inspiré par la révolution anti-communiste en Europe de l'Est dans les années 1989-90 et soutenu par la France, l'ancienne puissance coloniale de 14 de ces pays jusqu'à leur indépendance en 1960.

« Nous avons toujours été accusés en Afrique de l'Ouest de faire preuve de docilité. Eh bien maintenant, nous nous sommes réveillés », remarque un diplomate de haut rang.

« Nous avons assisté au viol de nos économies par des dirigeants qui

s'en mettaient plein les poches. Mais c'est maintenant une question de survie et les populations réclament d'avoir leur mot à dire sur la façon dont elles sont gouvernées ».

« Cela en valait-il la peine ? », s'interroge Michel Sondjo, haut fonctionnaire de l'ONU d'origine béninoise qui travaille à Abidjan, à propos des grèves à répétition et des mouvements de contestation qui ont paralysé les capitales africaines semaine après semaine.

« Je le crois. Il nous fallait le faire. On n'aurait pas pu tomber plus bas que là où nous en étions arrivés », explique-t-il, en rappelant que les bouleversements au Bénin, jadis baptisé « le quartier Latin de l'Afrique », ont servi de modèle pour tous les autres pays francophones de la région.

En 1989, nombre des quatre millions de Béninois décidaient que le président Mathieu Kérékou avait fait son temps. Après 17 ans d'une expérience marxiste « à l'africaine » au cours desquels il se succéda à lui-même en tant que candidat unique, il était arrivé à la banqueroute totale du pays, incapable de payer les salaires des fonctionnaires.

Au cours des premières élections libres depuis 20 ans, en mars dernier, Mathieu Kérékou était écarté du pouvoir par Nicéphore Soglo, un technocrate ancien haut fonctionnaire de la Banque mondiale.

Le Bénin fut aussi le premier à

concevoir l'idée de « conférence nationale », forum doté de pouvoirs étendus où se retrouvent le gouvernement, ses adversaires, les représentants des églises et les associations pour disséquer le passé et baliser l'avenir politique.

L'idée n'a cessé depuis de faire son chemin dans tous les pays francophones.

« Les conférences nationales sont la version moderne de l'arbre à palabres des anciens », explique le journaliste guinéen, dont le pays est désormais un des rares de la région — avec la Mauritanie —, encore aux mains de militaires hostiles à une telle conférence.

« Tout le monde dit ce qu'il a sur le coeur, un arbitre respecté est choisi et au bout du compte on arrive à un consensus unanime », souligne le journaliste.

Autre marxiste repent, le président Denis Sassou-Nguesso, a été soumis à d'innombrables vexations pendant la très longue conférence nationale congolaise présidée par un évêque jésuite.

Privé de son budget, interdit de voyage à l'étranger et accusé de crimes politiques et économiques, il n'était pas sans rappeler le sort infligé en France à Louis XVI par les Constituants.

Mais les dirigeants comme Denis Sassou-Nguesso ou Mathieu Kérékou qui ont eu à encaisser les coups n'ont

pas à redouter la guillotine. « Ça nous fait suffisamment plaisir de pouvoir insulter des présidents que nous étions forcés de révéler. Notre vengeance ne va pas plus loin », explique un observateur ghanéen.

Au Mali, le président Moussa Traoré avait pensé pouvoir poursuivre ses 22 ans de règne en faisant donner l'armée contre les manifestations dans les rues de Bamako en mars dernier. Le massacre fit 200 morts et conduisit les officiers des unités d'élite à renverser le président, pourtant un de leurs pairs. L'ancien président et son épouse sont maintenant jugés et la conférence nationale s'ouvrira au Mali le 29 juillet prochain.

Au Togo, le président Gnassingbé Eyadéma — « timonier national depuis 24 ans » —, a presque fait la même erreur. Mais après une répression qui a fait des dizaines de morts cette année, il a finalement cédé la semaine dernière et accepté la tenue d'une conférence nationale.

Au Cameroun, le président Paul Biya s'y oppose toujours, mais nombre d'observateurs s'attendent à ce que lui et le président du Zaïre, Mobutu Sésé Séko, cèdent à leur tour.

À Madagascar, des manifestations se déroulent depuis une semaine à l'appel de l'opposition en faveur de la démocratie. Elles sont organisées par la Plateforme de l'opposition, une alliance de plusieurs partis qui

contestent le régime du président Didier Ratsiraka.

L'opposition demande l'abrogation de la constitution qui régit l'ancienne colonie française depuis l'arrivée au pouvoir du chef de l'Avant-garde de la révolution malgache (AREMA) à la faveur d'un coup d'Etat en 1975. Didier Ratsiraka a été reconduit dans ses fonctions en 1989 lors d'élections présidentielles multipartites que l'opposition estime truquées.

Le président malgache, qui vient d'effectuer une visite en France, n'a pas totalement exclu jeudi dernier à Paris l'éventualité d'élections anticipées. « C'est une éventualité », a-t-il dit.

L'idée de conférence nationale n'a cependant pas franchi les frontières de l'Afrique francophone. « L'idée semble avoir fait son chemin en quelque sorte à l'Elysée », pense Michel Sondjo. En juin dernier, le président François Mitterrand avait exhorté les dirigeants africains à accepter la démocratie.

Au Nigeria, le géant de la région, l'armée doit en principe regagner ses casernes pour céder la place à un régime civil librement élu l'an prochain. Au dernier sommet de l'OUA, à Abudja, le président Ibrahim Badamasi Abacha a déclaré à ses pairs que les peuples d'Afrique n'étaient plus désormais disposés à attendre patiemment que leurs droits soient recon-

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télé: 05 268656
Fax: (514) 855-7874
Tél.: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SMART & BIGGAR
AVOCATS
FETHERSTONHAUGH & CIE
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

4 Place Ville Marie, suite 606,
Montréal, Canada H3B 2E7
Téléphone (514) 954-1500
Sans frais 1-800-363-4347
Fax (514) 954-1396
MONTREAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER

ÉDITORIAL

De Deidesheim à Ottawa

MALGRÉ ses inextricables problèmes intérieurs et ses tendances à la désagrégation, le Canada reste, dans les relations internationales, un incroyable « bon gars », apprécié quand il n'est pas carrément idéalisé.

Fondée ou non, son excellente réputation d'allié fidèle, de havre de paix et de convivialité, ne se dément pas dans les capitales étrangères, alors même que s'étend, ici, la discorde constitutionnelle. Dette publique pharamineuse et « séparatisme » québécois n'empêchent nullement l'Allemagne de M. Helmut Kohl de voir dans ce petit voisin des États-Unis un précieux partenaire à cultiver et à maintenir.

Durant le voyage allemand du premier ministre canadien, qui vient de s'achever, le chancelier Kohl l'a bien fait savoir à son homologue canadien, lors d'une conférence de presse à Deidesheim. Nous tenons à ce que vous restiez présents en Europe... et à ce que votre beau grand pays reste uni, a déclaré en substance le leader allemand à des journalistes qui cherchaient à lui tirer les vers du nez sur les folkloriques affaires intérieures canadiennes.

Cette fois cependant, l'impopulaire premier ministre n'a pas cherché à en rajouter, se tenant obstinément coi sous le feu des projecteurs. On se rappelle qu'à de précédentes occasions cette année — avec les chefs d'État mexicain et américain — il avait donné la nette impression d'avoir sollicité des interventions favorables à « l'unité canadienne ». Après la déclaration du président Bush en mars, M. Mulroney avait pesamment relevé les « préférences » de l'oncle américain, d'une façon qui était en soi beaucoup plus choquante que les propos mêmes du chef de la Maison-Blanche, relativement prudents.

L'« incident » de Deidesheim, qui s'ajoute aux épisodes mexicain et américain, montre que l'opinion publique internationale est un élément — discret mais non sans influence — de la joute politique qui s'annonce au Canada et au Québec. Il confirme aussi que cette opinion publique n'accourra pas à la défense de la cause indépendantiste québécoise, comme elle l'a fait pour les Kurdes, les Palestiniens ou les Lituanais. Loin de là : se réclamer, peut-être fort justement, d'un grand courant de fin de siècle qui s'appellerait « le réveil des peuples », ce n'est pas automatiquement susciter la compréhension et engranger les appuis internationaux, fussent-ils moraux.

Les souverainistes québécois doivent donc savoir qu'en l'état actuel des cho-

ses, la réaction d'un Helmut Kohl est très représentative de l'opinion étrangère, qui verrait, au mieux, avec une surprise contrariée le Canada se scinder en deux pays. La France « compréhensive et fraternelle » à l'égard du Québec reste donc l'exception à la règle...

Que M. Mulroney ait ou non appelé de ses vœux de telles déclarations, l'attachement d'un Helmut Kohl au Canada n'est donc pas feint. Ses déclarations sur le séparatisme québécois mises à part, le chancelier ouest-allemand a surtout instamment prié, au cours du sommet germano-canadien, les autorités d'Ottawa de ne pas se retirer de l'Europe, afin de garder actifs les liens de la « solidarité atlantique ». Des liens qui se traduisent, encore aujourd'hui, par la présence de quelque 7000 soldats basés en

Leçons de politique étrangère et intérieure d'un voyage allemand

Allemagne, à Lahr et à Baden-Söllingen : une dépense représentant près du dixième du budget annuel de 12,8 milliards de dollars de la Défense canadienne.

En matière stratégique, l'air du temps, en Europe, est aujourd'hui au désengagement. Les États-Unis envisagent le départ de la moitié environ de leurs forces; la France a annoncé un retrait de l'Allemagne. Il est normal, et bien peu surprenant, que le Canada envisage à son tour des compressions du même ordre. Mais, comme on le fait valoir à l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales d'Ottawa, dans un tout récent document sur la « Nouvelle Politique de défense canadienne », le Canada n'est pas condamné à un pur « suivisme » sur le théâtre européen.

Au-delà du symbolisme, en effet, une petite marge de manoeuvre existe pour Ottawa sur la scène stratégique. Un retrait pur et simple des forces armées en Allemagne — option défendable et réalisable dans le contexte de l'après-Guerre Froide — pourrait par exemple renforcer, à la marge, les tendances isolationnistes américaines. Mais plus encore, dans le court terme, elle priverait le Canada de l'argument de sa présence fidèle pour justifier un mot à dire dans les affaires du monde. Comme le disait récemment un lieutenant-colonel cana-

dien prêchant intelligemment pour sa paroisse, « se retirer d'Europe, pour le Canada, ce serait se réduire à la dimension du Pérou ou de la Bolivie ».

L'air est au désengagement, donc, mais pas au retrait total. Raison invoquée, à juste titre : la phase de transition actuelle recèle des dangers de dérapage, liés aux réactions imprévisibles toujours possibles du côté d'une URSS en proie à de graves tensions internes. L'Institut canadien pour la paix et la sécurité, dans le document susmentionné, préconise d'ici quatre ans la réduction de 7000 à 2500 du nombre de militaires canadiens en Europe. L'organisme consultatif, réputé indépendant mais jouissant de bonnes antennes à la Défense, propose ainsi un scénario de désengagement graduel qu'on ne saurait contester.

Le Pacte de Varsovie est mort, mais l'Union soviétique reste, sinon l'ennemi, du moins un géant nucléaire dont la « réhabilitation » internationale n'est pas achevée. Cette thèse d'une prolongation, pour quelques années au moins, des activités « stabilisatrices » de l'OTAN, est défendue dans de nombreux cercles diplomatico-stratégiques en Europe. Elle est d'ailleurs très populaire parmi les anciens membres forcés du Pacte de Varsovie, qui se pressent aujourd'hui au portillon des réunions consultatives de l'Organisation ! Le « bon gars » canadien n'a pas de raisons de contester cette conception; sa marge de manoeuvre se limite donc à des nuances sur le rythme et l'ampleur de son désengagement.

À l'horizon du XXI^e siècle, se profile peut-être un système de sécurité « tout-européen » où l'Amérique du Nord n'aurait finalement plus rien à faire. Mais d'ici l'an 2000, la solidarité atlantique, toujours activement recherchée par l'Allemagne comme l'a montré le voyage de Brian Mulroney, peut encore trouver de ce côté-ci de l'océan une oreille discrète mais bienveillante.

Le voyage de M. Mulroney annonce donc des lendemains sans surprise pour la défense et la politique extérieure canadiennes, à l'image de sa si douce réputation. Si l'épisode « politicien » de la conférence de presse de Deidesheim recèle des leçons de politique intérieure, ce voyage a surtout mis en lumière la réalité et les limites de la présence du Canada dans le monde : pays mal connu dont les turbulences surprennent, partenaire apprécié et recherché, allié de bonne volonté se cherchant un solide rôle de soutien.

FRANÇOIS BROUSSEAU

CET ÉTÉ:



Ariane Émond

Les joies simples

GÉNÉRALEMENT, à ce temps-ci de l'année, on s'est mis à compter à rebours.

Plus que trois, deux, une journée avant les bulletins de fin d'année, avant que les enfants n'atterrissent pour de bon à la maison; plus que sept, six, cinq soirées encore, avant de boucler tel job, avant de soulager notre dos endolori d'un poids de stre... ch Plus que dix, neuf, huit jours, avant les vacances. Bénies soient-elles !!! Dites-moi, pourquoi faut-il les expier autant ?

Et plus qu'une chronique, celle-ci. Mon dernier rendez-vous avec vous d'ici l'automne, si tout va bien. Le pigisme a de ces aléas...

Une fois de plus, mon père, je m'accuse de délinquance et revendique le droit de faire oeuvre de diversion dans le concert médiatique des derniers jours. Les médecins crient au loup et ne font peur qu'au gouvernement; le tango constitutionnel donne la nausée à tout le monde; Lucien Bouchard se prend de plus en plus pour le Messie; le rapport Arpin sur la culture et les arts laisse, encore, Robert Bourassa coi (d'admiration ou d'indifférence ? vous n'avez qu'un choix); et, une fois de plus, notre magistrature éclairée — dont un autre de ses valeureux spécimens, le juge Lalande, un nom de plus à retenir — qui n'a de cesse de nous émerveiller par l'équité, la célérité et la tolérance dont est teintée la mission sociale des juges...

J'en passe et des plus déprimantes. Mais à quoi bon ? Nous n'avons plus la tête à ça. Plus la force de s'indigner. Le bout du rouleau, les batteries à terre, *name it*. Et s'il nous reste une once d'espoir dans l'intelligence humaine ou dans l'avenir du Québec, la télévision estivale nous l'arrache net.

AU FOND, si nous faisons encore acte de présence, en lisant le journal par exemple, ce n'est qu'une feinte. On est déjà ailleurs, captivé par le calcul de base. Sans arrêt, depuis des semaines, on soustrait.

Vous comme moi, avouez ! Je ne parle pas de la récession ni de la TPS qui s'acharnent à faire fondre nos apparences d'économies. Je parle du temps — qui est de l'argent comme tout le monde sait —. On dépêche le temps en tranches inégales. On cherche par tous les moyens à en garer le plus pour soi. On en a déjà tellement donné, du temps, qu'on en volerait bien un peu, si c'était plus facile. Et même si, en façade, on *sprint* comme des débiles, à l'intérieur, on traine la patte, on est en petite vitesse... On a des absences, comme on dit joliment.

Vingt fois par jour, l'esprit part en cavale, la concentration en remorque. On décline l'éloge de la fuite, en sourdine. Cette lumière scintillante au bout de notre tunnel, éclairé au néon ou à l'ampoule cathodique, dilate nos pupilles et mouille notre regard de bonheur. L'approche du solstice nous donne des idées fixes. Ça joue *Je voudrais voir la mer sans arrêt* dans notre tête.

VINGT FOIS par jour, on se ramène dans le droit chemin, de force. Encore quelques jours, quelques semaines. On reprend le collier. Et nos soustractions en cachette.

L'été, on n'aspire plus qu'à se métamorphoser en lézard, en légué ou en simili-sportif. On cherche l'herbe, l'eau, la caresse du vent. Même qu'on prend ça « personnel » quand le temps est au

beau et qu'il nous appartient. Et on vire paranoïaque si la flotte vient inonder nos projets d'évasion.

L'été, on a soudain terriblement envie de vivre à l'air libre, dehors. Donnez-vous de l'oxygène et moins de monoxyde, plus de petits oiseaux et moins de crissements de pneus, plus de musique douce et moins de radio macho. L'été vaut la peine d'être vécu, oisif et disponible. Mais, comme il n'y a pas de justice, été comme hiver, notre temps continue d'être compté. Par d'autres.



C'est ma dernière chronique avant les vacances. Rassurez-vous, les miennes seront bien moins longues que mon absence de cette page. Il faudra bien continuer à payer le loyer et, comme tant d'autres, la loto me niaise à chaque semaine depuis des années. Même si je rêve encore que la richesse s'abatte sur moi, je suis intimement persuadée que mon seul héritage familial se réduira, toujours, à un certain talent pour savourer les joies simples.

Comme la plupart du monde, aussi, je passerai l'été plutôt au Québec et pas mal en ville. Avec pareille perspective, vaut mieux être porté sur les joies simples, vous conviendrez.

La piste cyclable le long du canal Lachine est bucolique à souhait par moment, surtout si on ne regarde pas l'eau qui rappelle trop celle de la belle rivière Yamaska, devenue si merdique. Les pique-niques sur le Mont-Royal ou au parc de la Visitation peuvent être enchanteurs et le Jardin botanique, au petit matin, est splendide. Par temps de canicule, la plage du maire Doré est une idée de génie, avec ou sans un soupçon de chlore.

Allez. Il pourrait nous arriver tellement pire !!! Malgré la misère qui s'étend, le respect qui foute le camp et le bruit qu'il faudra bien se décider à régler, Montréal est bonne à vivre et nous avons toujours autant le derrière bordé de nouilles d'être tombés de ce côté-ci de la boule, avouons.

JE NOUS souhaite un été tolérant, sans crise d'aucune sorte même si c'est bon pour les médias. Mais le problème, c'est que ce n'est bon que pour eux, généralement. Un été où nous pourrions prendre le temps de s'occuper de nos petits et de nos amis, qu'on néglige trop, tout le temps. De nous gâter, au chaud et à l'air libre, idéalement. Un été où la culture, — les festivals, les livres, les expositions... — bercera notre âme et la nourrira d'un peu de beauté. Cela fait les meilleurs souvenirs.

Ô temps suspend ton vol... Demain c'est ma fête et le dernier jour du printemps. C'est une vieille habitude : j'encaisse toujours une année avant de plonger dans l'été. Merci, vraiment, à tous ceux et celles qui ont pris le temps de réagir à mes humeurs publiées dans ces pages bien accueillantes. Vos lettres ont été, souvent, des baumes. Bon été et abusez des joies simples. Une dernière question : combien de temps on met à se déconditionner et à cesser de chercher un sujet par semaine ?

LETTRES AU DEVOIR

Une image à bon compte

LE 4 JUIN dernier, le Conseil de la culture des Laurentides dévoilait les lauréats des Grands Prix de la culture 1991. Or cette année, ces prix destinés à souligner le mérite de ceux qui dans la région laurentienne se sont distingués dans le domaine culturel, étaient regroupés sous l'appellation « Grands Prix de la culture Hydro-Québec ».

De son côté, Boréal Multimédia, association des artistes professionnels des Hautes Laurentides, a refusé de poser sa candidature et proteste énergiquement contre cette collaboration établie par le Conseil de la culture des Laurentides avec Hydro-Québec, parce qu'elle représente un appui de taille à la politique culturelle contestable de cette société qui pour la somme dérisoire de 5000 \$ achète une publicité qui lui aurait coûté des dizaines de milliers de dollars autrement et redore ainsi à bon marché son image de marque fort mal en point par les temps qui courent.

Qui plus est, le jury chargé de déterminer les mérites était présidé par Mme Andrée Turcot, gérante d'Hydro-Québec, secteur des Basses Laurentides qui malgré tout le respect que nous lui devons n'est pas de toute évidence par ses fonctions une compétence en affaires artistiques et culturelles. Par ailleurs, n'est-il pas permis de penser (sans pour autant mettre en cause la bonne foi de Mme Turcot) que pareille présidence puisse compromettre la partialité du jury dans le cas de ceux qui par exemple, parmi les artistes (et ils sont nombreux au Québec et souvent parmi les plus renommés) affichent ouvertement leur opposition aux politiques environnementales de l'Hydro ainsi qu'à son irrespect notoire en regard des cultures autochtones.

Le groupe Boréal Multimédia qui articule son action artistique autour d'une approche qui tente d'établir des liens étroits entre la culture et la nature en préconisant une éthique orientée vers le respect de l'environnement, condamne l'attitude d'Hydro-Québec qui multiplie les interventions destinées à bâillonner les artistes et les intellectuels. Nous n'en prendrons pour exemple que le colloque international *Environnement 2000* organisé à Montréal à l'automne 90, principalement commandité par l'Hydro dont grand nombre de participants ont dénoncé l'intention de profiter de leur représentation pour blanchir son image.

Le phénomène n'est pas nouveau. On fait état depuis 25 ans quasi quotidiennement dans les médias nationaux de la cause des indigènes du Grand Nord québécois dont la culture est directement menacée, entre autres, et de façon importante, par les exploitations hydroélectriques brutales. La liste des conséquences dramatiques chez les peuples autochtones qui tentent de sensibiliser l'opinion mondiale à leur cause n'est plus à faire (territoires inondés, taux de mercure dangereux dans les poissons des réservoirs, autres sources de nourritures gravement affectées.)

Allons-nous promouvoir notre culture au dépens de celle des autres ?

De toute façon n'est-ce pas là une illusion ? Qu'en est-il de la nôtre lorsque comme l'Hydro-Québec, sous prétexte économique,

nous favorisons l'écllosion à taux préférentiels, d'industries énergivores qui sont les pires pollueurs du pays. Les gros barrages qui affectent d'abord le Nord ne sont qu'un maillon d'une chaîne qui lie tout le pays.

Le phénomène environnemental est devenu un point de rencontre des consciences qui doit unir toutes les cultures au-delà des considérations idéologiques, économiques et nationales. C'est une question de survie à laquelle doivent absolument travailler les artisans de la culture.

Pour avoir une chance de succès il faut à tout prix éviter de faire le jeu de ceux qui poursuivent des actions contraires à l'évidence de la nécessité de préserver tous nos patrimoines.

Anne Burr, Wanda Campbell
Domingo Cisneros, Jeanne Foubin
Ginette Piché, Daniel Poulin
Québec, 10 juin 1991

Comme à la roulette russe

AU MOMENT où le principal projet de société, véhiculé par le gouvernement du Québec, est la création de casinos, nous constatons que le budget du Québec voit la proportion de fonds, consacrée à l'éducation primaire et secondaire, diminuer.

Est-ce à dire que, dorénavant, ceux qui n'ont pas été favorisés par la loterie à la naissance se verront distribuer les cartes les moins fortes ? Les dés seront-ils pipés en faveur de ceux qui peuvent miser plus d'argent ou qui ont tiré le bon numéro à la roue de la fortune. Ceux qui ont de l'atout dans leur jeu se rabattront-ils sur cette nouvelle 6/49 de l'éducation que sont les projets spéciaux de douane.

Voici une énigme digne du Sphinx : quel est le sport préféré de certains enfants de nos écoles ? Le triple saut. En effet, ils sautent le déjeuner du lundi, du mardi, du mercredi. Énigme no 2 : un enfant qui a fait à Montréal a-t-il plus fait qu'à Sherbrooke ? Lorsqu'il y en a 10 qui n'ont pas déjeuné, la faim est-elle plus terrible pour eux, que lorsqu'il n'y en a qu'un qui en souffre dans son

coïn dans une autre école ? Ne sont-ils pas alors trop visibles et aptes à devenir la cible de largesses de la banque alimentaire ? Théorie des ensembles ou pas. Décidément, je ne comprends rien aux mathématiques modernes.

Après que le gouvernement du Québec ait fait le mort en matière de plein emploi, allègrement coupé l'aide sociale et passé son tour dans la hausse du salaire minimum, le ministère de l'Éducation sort de son chapeau un lapin, non, plutôt une carotte en imitation de mesure sociale, qui remplace le bâton de la restriction, dans la redistribution de la richesse. Il s'offre à nourrir les enfants de ceux et celles que son gouvernement a floués aux jeux du désengagement de l'État. Est-ce un bluff afin de voir comment nous allons réagir ?

Qu'est-ce qui attend nos jeunes décrocheurs, victimes de la chaise musicale de l'éducation à rabais. Des emplois de balayeurs autour des jeux par ordinateur que seuls peuvent opérer quelques supers mariolles, supers génies de l'éducation *intendésée*. Qui délivrera la princesse créativité ?

Dans ce monde de techniciens dociles, il n'y a que des emplois précaires qui durent le temps d'un jeu vidéo. Une chance sur 6 000 000.

Rien ne va plus, monsieur le ministre. Vous jouez à la roulette russe avec notre avenir économique et social.

Claude Forgues
Montréal, 2 juin 1991

Pauvres journalistes !

JE REGARDAIS l'autre soir (le 6 juin) *Le Point*. Madeleine Poulin interviewait Bob Rae (le Prime ministre de l'Ontario). Quelle patience : une femme si intelligente, obligée de répéter les mêmes questions qu'en juin 1990. Mais, ô désespoir, elle recevait aussi les mêmes réponses : « Les Canadiens veulent du Québec dans le Canada » et bla bla bla...

Tous ces bavardages comico-constitutionnels me rappellent les reprises que nos réseaux de télévision nous infligent l'été : évidemment, plus l'émission est bête et plate, plus on en donne de reprises.

Cette tragi-comédie *mulronesque* et *bourrassiste* ne fera jamais une saga intéressante (trop d'épisodes); peut-être un opéra-bouffe, mais il y aurait beaucoup trop de récitifs...

Et dire que les journalistes sont obligés de suivre ça... C'est long à écrire n'est-ce pas *constitutionnel* ? Et Dieu merci, loin de nous la pensée que l'on puisse utiliser un jour le célèbre *anti-constitutionnellement* !

Ne vous donnez pas tant de peine chère(e)s scribes, repiquez quelques lignes de vos articles de l'an passé ou fouillez dans les archives. Ne craignez rien, le droit du public à l'information n'en souffrira pas; comme moi, j'imagine que les gens en ont assez des reprises.

Et vous, chers *constitutionneux*, devons-nous attendre la rentrée d'automne pour enfin entendre sortir de vos *honorables* bouches des propos qui n'ont pas été mâchés et remâchés une énième fois ?

Martine Auclair
Longueuil, 12 juin 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leduc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS